



Saint Barthélemy

Bulletin d'informations communales
2017 - N° 65



PORTRAIT
Ferdinand Jan,
50 ans de bénévolat



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS
12 nouveaux élus
pour 2 années



STATION D'ÉPURATION
Inauguration
avec le Sous-Préfet

TARIFS 2017

SALLE HOUAT - 48 PERSONNES

Réunion association locale	Gratuit
Activités manuelles, la séance	10 euros

SALLE GROIX - 72 PERSONNES

Réunion/Formation	80 euros
Repas particulier St Barth (sans cuisine) env 60 p	120 euros
Repas particulier hors St Barth (sans cuisine) env 60 p	180 euros
Repas particulier St Barth (avec cuisine) env 60 p	150 euros
Repas particulier hors St Barth (avec cuisine) env 60 p	200 euros
Vin d'honneur particulier St Barth	100 euros
Vin d'honneur particulier hors St Barth	130 euros
Hommage divers [obsèques civiles, décorations, ...]	120 euros
Réunion de famille après obsèques	120 euros
Concours divers : Loto, Cartes, Fléchettes,	60 euros
Journée Expo Vente	220 euros
Sport Rythmé : Zumba, Country, ... (par séance)	10 euros
Location de la sonorisation de la salle	50 euros

SALLE BELLE-ILE - 210 PERSONNES

Repas association locale	140 euros
Repas association hors St Barth	260 euros
Repas particulier St Barth 1 repas	260 euros
Repas particulier hors St Barth 1 repas	370 euros
Repas particulier St Barth 2 repas	370 euros
Repas particulier hors St Barth 2 repas	480 euros
Location de la sonorisation de la salle	50 euros
Mariage matin 2 repas	480 euros
Mariage Après midi 1 Repas	390 euros
Forfait Week-end mariage matin 3 repas sur deux jours	630 euros
Forfait Week-end après midi 2 repas sur deux jours	540 euros
Bal ou Fest-Noz (Association locale)	140 euros
Concours divers : Loto, Cartes, Fléchettes,	100 euros
Bal ou Fest-Noz (Association extérieure)	230 euros
Bal Club des Amis (moins 30 euros ménage)	110 euros
Cours de danse Club des Amis (par séance)	40 euros
Goûter / Galette des Rois Club des Amis	60 euros
Loto annuel Club des Amis (par semestre)	150 euros
Sport Rythmé : Zumba, Country, (par séance)	10 euros
Hommage divers [obsèques civiles, décorations, ...]	120 euros
Réunion de famille après obsèques	120 euros
Journée expo vente	270 euros
Réveillon organisé par traiteur ou restaurant	600 euros
* Banquet des classes	Gratuit
* 1 Spectacle ou Marché de Noël pour les écoles	Gratuit
* 2 Locations gratuites à l'année pour chaque association	Gratuit

CIMETIÈRE

Caveau - Concession 30 ans, le m ²	90 euros
Caveautin - Concession 30 ans, le m ²	90 euros

COLOMBARIUM

Concession 10 ans	300 euros
Concession 15 ans	380 euros
Concession 30 ans	560 euros

TARIFS SAUR

Redevance Annuelle	57 euros
Prix m ³ consommé	2,20 euros
Redevance Annuelle non abonné	
«Service eau Potable» Famille - Forfait 50m ³	105 euros
Redevance Annuelle non abonné	
«Service eau Potable» 1 personne - Forfait 35m ³	73,50 euros

ASSAINISSEMENT

Branchement à l'assainissement collectif	1 500 euros
Contrôle assainissement et eaux pluviales lors d'une vente	160 euros

CENTRE CULTUREL

Abonnement individuel	Gratuit
Abonnement famille	Gratuit

CALENDRIER DES FÊTES 2017

JANVIER

Vendredi 6 janvier : Vœux municipalité
Samedi 21 janvier : Repas - Amicale laïque
Samedi 28 janvier : Concours Fléchettes - Club Fléchettes
Dimanche 29 janvier : Bal - Club de l'Amitié

FÉVRIER

Dimanche 26 février : Couscous à emporter - AS Foot St-Barthélémy

MARS

Dimanche 12 mars : Repas - Amicale des Chasseurs
Dimanche 19 mars : Bal - Club de l'Amitié

AVRIL

Samedi 1er avril : Couscous à emporter à l'école - OGECE
Vendredi 21 avril : Spectacle Mil Tamm - Municipalité
Samedi 29 avril : Repas à emporter - Amicale laïque

MAI

Lundi 8 mai : Commémoration / Repas anciens AFN
Dimanche 14 mai : Fête du cochon (Kergallic) - Comité des Fêtes
Dimanche 28 mai : Pardon de Saint-Guen

JUIN

Sam 3 juin : 50 ans du club de foot - AS Foot St-Barthélémy
Dim 11 juin : Concours de Boules (Kergallic) - AS Foot St-Barthélémy
Sam 24 juin : Kermesse école les Hirondelles - Amicale laïque

JUILLET

Samedi 1er juillet : Kermesse école Notre Dame - OGECE
Dimanche 9 juillet : Pardon de Saint-Thuriau
Samedi 22 juillet : Fête populaire (Kergallic) - Comité des Fêtes

AOÛT

Dimanche 27 août : Pardon St-Fiacre/Repas - AS Foot St-Barthélémy

SEPTEMBRE

Dimanche 3 septembre : Pardon de Saint-Adrien
Dimanche 10 septembre : Bal - Club de l'Amitié

OCTOBRE

Dimanche 8 octobre : Rost er Forn - OGECE
Dimanche 22 octobre : Fête de la châtaigne - Comité des Fêtes

NOVEMBRE

Samedi 11 novembre : Commémoration et repas du CCAS

DÉCEMBRE

Samedi 2 décembre - Téléthon

DON DU SANG A BAUD 2017

Les collectes de sang se déroulent à la salle des fêtes du Scaouet.

- Vendredi 3 février de 15h à 19h.
- Samedi 4 février de 8h30 à 12h30.
- Lundi 3 avril de 15h à 19h.
- Jeudi 15 juin de 15h à 19h.
- Vendredi 16 juin de 8h30 à 12h30.
- Lundi 11 septembre de 15h à 19h.
- Vendredi 22 décembre de 15h à 19h.
- Samedi 23 décembre de 8h30 à 12h30.

Directeur de publication : **Yolande Kervarrec**.

Photos : Yolande Bellego (la Gazette du Centre Morbihan),
Yvonne Edy (Ouest-France), Nadine Rolland (Le Télégramme), Commission municipale.

Mise en pages : Yvon Bouttier.

Imprimerie : Copyplan - 56300 Pontivy.



Yolande Kervarrec

La réhabilitation de la salle polyvalente à l'étude



Chères Bartholéméennes et chers Bartholéméens,

Une nouvelle année vient de s'écouler et l'équipe chargée de la conception du bulletin municipal vous propose l'édition 2017. Vous y trouverez les actions réalisées et celles qui sont en cours, ainsi que le travail des élus mais aussi les informations sur la vie associative.

Cette année encore, des événements tragiques ont frappé notre démocratie de manière odieuse.

L'attentat de Nice, le 14 juillet 2016, a fait un grand nombre de victimes innocentes, 86 morts et 434 blessés. Le 19 décembre, Berlin était sous le choc des attentats faisant 12 morts et une cinquantaine de blessés. En Turquie, à Istanbul dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier il y a eu 39 morts...

Les attentats que la France a connus ont prouvé que le combat pour la défense des valeurs de la République, si chèrement acquises, est sans fin. Mais renoncer à la joie, au bonheur, au rire, serait se soumettre aux ennemis de la liberté et de la tolérance.

L'Etat a décrété l'état d'urgence. Il n'a d'autre choix que de montrer sa fermeté, mais seul il ne peut pas tout. Œuvrons tous ensemble pour construire une société capable de faire reculer toutes formes de violences. Gardons cette année encore, une pensée pour toutes ces familles très durement éprouvées.

A la suite de la Loi « NOTRe » du 7 Aout 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République Baud Communauté vient de fusionner depuis le 1er janvier 2017 avec Locminé Communauté et Saint Jean Brévelay communauté.

Cette nouvelle communauté de communes se nomme CMC : Centre Morbihan Communauté. Le schéma intercommunal présenté le 12 octobre 2015 par le Préfet réunit à présent 19 communes représentant 42 144 habitants. Le nouveau Conseil Communautaire est composé de 48 Conseillers Communautaires. Pour notre Commune de St Barthélémy les représentants sont moi-même et Pierre Le Névanen. Vous trouverez la répartition pour les autres communes dans les pages suivantes.

Le 11 janvier dernier en conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté, nous avons élu le Président ainsi que 11 vice-présidents. Monsieur Gérard Corrigan a été élu Président. J'ai été élue 10^{ème} vice-présidente. Je souhaite représenter et défendre les intérêts des petites communes et notre territoire. Je mettrai en œuvre mon côté femme active, ma disponibilité, mes compétences, mon dynamisme et toute mon énergie aux services de ce territoire et de sa population. Je souhaiterai également apporter une touche, une force et une présence féminine car sur les 19 communes représentées seules 3 femmes sont élues Maire.

Samedi 15 octobre 2016 à Pleucadeuc, lors du congrès des maires du Morbihan, la commune s'est vue décerner par Guy Sinel, Président de l'Association des Anciens Maires et Conseillers Généraux et par Jacques Le Nay, Président des Maires du Morbihan, la « Marianne du Civisme » pour son plus fort taux de participation aux élections régionale de 2016, avec 63,2 % dans la catégorie des communes de 501 à 1000 votants. Cette année, nous allons voter pour les présidentielles le 23 avril et le 7 mai ainsi que pour les législatives le 11 juin et le 18 juin.

Au dernier recensement de 2015, la population de Saint Barthélémy était de 1222 habitants. Le nouveau recensement aura lieu sur la commune du 19 janvier au 18 février. Trois agents ont été recrutées et se présenteront chez vous. Il s'agit de Aurélie Maturana, Manon Delry et Maëva Le Saux. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

L'année dernière, nous avons recensé 2 mariages, 11 naissances et 14 décès. Nous avons enregistré 9 permis de construire dont 5 pour des habitations neuves et 12 déclarations de travaux.

Les travaux de la Chapelle de Saint Adrien sont maintenant terminés. La rénovation des meubles étant achevée, le jubé a retrouvé sa place d'origine. Les quatre tranches des travaux ont coûté 650 000 E HT. Ces travaux sont subventionnés à 75 % par le Conseil Régional ainsi que par le Conseil Départemental. Il est resté à la charge de la Commune 25 %, soit 162 500 euros HT.

Depuis le 2 novembre dernier l'Agence Postale Communale a ouvert ses portes à l'accueil de la Mairie. Elle vous permet d'effectuer 95 % des opérations réalisées en Bureau de Poste. L'Agence Postale Communale a conservé 18 heures d'ouverture. A ce jour la fréquentation en Mairie est plus importante qu'au Bureau de Poste. Une convention renouvelable de 9 ans a été signée avec La Poste. 1 001 euros nous sont versés tous les mois pour assurer le service. Depuis le 13 décembre 2016 la borne de rechargement électrique est opérationnelle.

L'investissement total est de 12 000 euros. Il est resté à la charge de la commune, le foncier et 10% de l'investissement total soit 1 200 euros. Pour 1,90 euro et 1h30 de recharge, vous pouvez rouler jusqu'à 200 km...

En Mars, à l'emplacement du terrain de Tennis de Kergallic, il sera installé par la société « Sport et Développement Urbain » de Locminé un terrain Multisports. Le terrain synthétique de 24 mètres par 12 mètres sera équipé pour le Handball, le Basket, le Football, le Volley et le Tennis. Nous espérons que cet équipement pourra satisfaire les attentes de nos jeunes et moins jeunes.

La municipalité vient d'acquérir la parcelle située en zone AB61 au lieu-dit « Le Galuage » à Saint-Barthélemy, au prix de 75 114 euros. Cette parcelle d'une superficie 12 519 m² est classée en zone 1AU (Zone destinée à l'habitat, correspondant aux extensions d'urbanisation du Bourg).

La Commune compte 57 élèves à l'école des Hirondelles et 32 élèves à l'école Notre Dame de Joie. Depuis septembre 2016, nous accueillons une nouvelle équipe enseignante à l'école publique « Les Hirondelles ». Romain Juguet, le nouveau directeur, enseigne en CP/CE1/CE2. Typhaine Lanio et Lancelot Barry ont en charge les CM1/CM2. Hélène Fradet remplace Marianne Lorguilloux en maternelle. Un nouveau Conseil Municipal Enfants a été mis en place le 14 octobre 2016, sous la responsabilité d'Yvon Bouttier accompagné de Valérie Jan, Gwénaél Caro, Isabelle Corbel, Stéphanie Rio et Françoise Bouttier qui en est la référente. Beaucoup de projets sont en cours de réflexions.

Cette année, un aménagement de la voirie, de la Rue de la Poste, devant le lotissement Prad Izel, sera réalisé afin de sécuriser l'entrée du bourg. La réhabilitation de la Salle Polyvalente va être étudiée très prochainement. Le CAUE « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan » a estimé à 500 000 euros le coût de l'opération.

C'est avec sérénité que nous devons avancer, confiants en l'avenir et dans les chances de notre commune et au sein de notre nouvelle Communauté de Communes. L'avenir est certes incertain mais rien ne serait pire que de céder au désespoir. Soyons responsables chacun dans notre domaine de compétence, Il en va de l'avenir de nos enfants !

Je terminerai ce mot du Maire en remerciant toutes les personnes qui m'entourent au quotidien, les élus pour leur confiance, les associations, les commerçants pour leur dynamisme et le personnel administratif, technique et scolaire.

Je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2017 à vous et à tous vos proches et surtout une très bonne santé !

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER

Aménagement Rue de la Poste en face du lotissement Prad Izel

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la Poste face au lotissement Prad Izel des conventions de financement doivent être signées avec Morbihan Energie concernant :

- 1. La Rénovation du réseau d'éclairage public pour un montant total de
 - 8 280 euros TTC (soit 6 900 HT) ;
 - 30 % de contribution du SDEM soit 2 070 euros HT ;
 - Reste à la charge de la commune 6 210 euros TTC (soit 4 830 euros HT) correspondant à 70 % du coût réel des travaux.
- 2. L'effacement du réseau France Télécom pour une contribution de :
 - 4 080 euros TTC (soit 3 400 euros HT). Montant Global à la charge de la commune, aucune subvention de France télécom.

Contrat d'entretien pour la station d'épuration et les pompes de relevage de « Trémorin et Prad Izel » avec la société Eurotec



Afin de garantir le bon fonctionnement des pompes de relevage de « Trémorin et Prad Izel » et de la station d'épuration, un prestataire « EUROTEC Développement », a été sollicité.

Il nous propose :

Contrat d'entretien

2 visites par an : Nettoyage et graissage des organes mécaniques, contrôle et reprise de tous les serrages, contrôle et réglage de tous les organes de motorisation (moteurs, courroies, chaînes,...), contrôle et réglage de tous les capteurs mécaniques, contrôle et réglage de tous les capteurs optiques, contrôle et dépoussiérage de tous les éléments électriques et électroniques, remplacement des ampoules de commutateur si nécessaire, essais intensifs de fonctionnement, remise systématique au responsable local d'un bordereau d'intervention précisant les points à surveiller et éventuellement les actions techniques à entreprendre.

Dépannages

Sur appel motivé du client signalant une anomalie de fonctionnement ou une panne, le prestataire enverra un technicien pour dépanner le système dans les délais les plus brefs. Les interventions de dépannage seront facturées en supplément au tarif préférentiel «Client sous contrat » soit 85% du prix habituellement appliqué.

Prix

- Site de Trémorin : Le montant TTC de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à 40,80 euros (soit 34 euros HT) par mois.
- Site de Prad-Izel : Le montant TTC de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à 40,80 euros (soit 34 euros HT) par mois.
- Site des Lits de roseaux : Le montant TTC de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à 111,60 euros (soit 93 euros HT) par mois.

Le conseil municipal propose de signer le contrat.

Location du Multiservice 1 bis, place de l'Eglise

Le local commercial n'est plus loué depuis le 31 décembre 2015. Madame Hélène Le Gal (Sté Saint-Barthélène) louera le local commercial situé 1 bis, place de l'Eglise à compter du 1^{er} mars 2016.

Le bail commercial sera établi par le notaire Laurent Raison, Place du Champ de Foire, 56150 Baud.

Il est précisé :

- que les frais de l'établissement du bail est à la charge du locataire.
- que des représentants de la Commission Municipale Bâtiment rendront visite une fois l'an au locataire.
- que le prix mensuel du bail est fixé à 792 euros TTC (soit 600 euros HT + 60 euros HT de charges + TVA).

Soutien aux agricultrices et agriculteurs du Morbihan - Appel à vœu

Dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan et, d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Madame le Maire souhaite apporter le soutien du Conseil Municipal sous forme de vœu qui sera transmis au 1^{er} Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux Parlementaires Morbihannais.

Le conseil municipal propose de soutenir les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agricultrices et agriculteurs morbihannais.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS

Approbation des comptes de gestion 2015 : Budget principal et annexes dressés par Monsieur Faisnel, trésorier

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FINANCE : COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET (Euros)	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Résultat Cumulé
Budget Général Commune	Excédent : 726 779,88	Déficit : 63 411,09	Excédent : 663 368,79
Budget Assainissement	Excédent : 44 458,95	Déficit : 94 530,51	Déficit : 50 071,56
Budget Lotissement Prad Izel	Déficit : 50 080,67	0,00	Déficit : 50 197,93

Soit un excédent global cumulé de 554 099,30 Euros.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

BUDGET (Euros)	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Budget Général Commune	1 447 318,88	999 672
Budget Assainissement	111 997	183 620
Budget Lotissement Prad Izel	390 467,28	434 464,72

TAUX D'IMPOSITION 2016

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
15,49 %	21,77 %	57,33 %

Restauration de la chapelle Saint-Adrien Avenant n°4 et n°1 au marché de travaux



Vu le rapport de présentation concernant les travaux supplémentaires pour le fenestrage du transept Nord et sur le col de la chapelle, indispensable pour l'achèvement de ce lot,
Vu le projet d'avenant relatif à la modification et à l'ajout de prestations,

Le conseil municipal propose d'accepter la modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires.

Les projets d'avenants au marché du 22 février 2013 passé avec l'entreprise Joubrel et Lesurtel sont approuvés tel que figurant ci-dessous :

Lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille (Entreprise Joubrel) :

Montant du marché : 140 811,25 euros HT

Montant avenant N° 4 : 14 343,90 euros HT

Nouveau montant du marché : 155 155,15 euros HT.

Lot N° 3 : Couverture (Entreprise Lesurtel) :

Montant du marché : 17 110,53 euros HT

Montant avenant N° 4 : 1 245,60 euros HT

Nouveau montant du marché : 18 356,13 euros HT.

Aménagement Rue de la Poste

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la Poste face au lotissement Prad Izel, une convention de financement doit être signée avec Morbihan Energie concernant :

- L'effacement des réseaux électriques pour un montant total de 11 500 euros TTC (soit 9583,33 HT) ;
- 65 % de contribution du SDEM soit 6229,16 euros HT ;

- Reste à la charge de la commune 4 025 euros TTC correspondant à 35 % du coût réel des travaux ;
- La rénovation du réseau d'éclairage public pour un montant total de 10 320 euros TTC (soit 8 600 HT) ;
- 30 % de contribution du SDEM du montant plafonné HT de l'opération soit 2 520 euros HT ;
- Reste à la charge de la commune 7 800 euros TTC (soit 6 080 euros HT) correspondant à 70.7 % du coût réel des travaux.

Redevance pour occupation du domaine public, années 2014-2015-2016 pour les ouvrages de France Télécom

Depuis 1998, France Télécom verse à la commune une redevance pour occupation du domaine public qui est calculée par kilomètre linéaire et par mètre carré. Le montant de cette redevance évolue au 1^{er} janvier de chaque année suivant un coefficient d'actualisation selon l'article R20-52 du décret n° 97.683 du 30 mai 1987.

L'état du patrimoine total ouvrant droit à redevance est de 44,12 km d'artère aérienne et 14,558 km d'artère en sous-sol.

Le prix fixé pour 2014 en application du décret n° 2005.1676 paru au JO le 27 décembre 2005 est de 53,871 euros le km d'artère aérienne et de 40,403 euros le km d'artère en sous-sol.

Le prix fixé pour 2015 en application du décret n° 2005.1676 paru au JO le 27 décembre 2005 est de 53,661 euros le km d'artère aérienne et de 40,246 euros le km d'artère en sous-sol.

Le prix fixé pour 2016 en application du décret n° 2005.1676 paru au JO le 27 décembre 2005 est de 51,739 euros le km d'artère aérienne et de 38,804 euros le km d'artère en sous-sol.

Le Conseil Municipal valide les distances et les actualisations calculées par France Télécom et confirme que la redevance pour les années 2014, 2015 et 2016 s'élève à 8 766,03 euros.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI

Signature de la Convention pour contrat d'association avec l'OGEC

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les délégations accordées au Maire lors du Conseil Municipal du 11 avril 2014 et du 23 mai 2014 ;

Vu le contrat d'association signé entre l'Etat et l'OGEC pour l'école Notre-Dame-de-Joie le 17 novembre 2008 stipulant qu'une convention entre la commune, l'OGEC et cet établissement est nécessaire afin de définir les conditions de financement des classes ;

Vu que la convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2015 ;

Vu l'approbation par l'OGEC des modalités de calcul précisées dans la convention de forfait communal 2015.

Le conseil municipal propose de signer la convention entre la commune, l'OGEC et l'école Notre-Dame-de-Joie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 moyennant la somme de 603,09 euros par élève, (28 élèves au 1^{er} janvier 2016).

Art dans les Chapelles - Emplois saisonniers 2016

Dans le cadre de la 25^{ème} Edition de l'Art dans les Chapelles qui se déroulera cette année du 8 juillet au 18 septembre 2016, deux saisonniers doivent être recrutés.

Le conseil municipal précise que ces personnes seront rémunérées au 1^{er} échelon de leur grade, au prorata des heures effectuées et percevront une indemnité compensatrice de congés payés à l'issue de leur contrat à raison de 10 % des salaires bruts perçus.

Les personnes retenues sont :

- Madame Gaëlle Rio, Talhouët-Kerdec - 56150 Saint-Barthélémy ;
- Madame Lise Fravalo, 95, rue Saint-Yves - 56150 Baud.

Recomposition Conseil Communautaire de Baud Communauté (conséquence de l'organisation d'Election Municipale à Bieuzy)

Par courrier en date du 28 avril dernier, Monsieur le Préfet du Morbihan nous informe que suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux de la commune de Bieuzy, il est nécessaire de procéder à des élections municipales complémentaires sur cette commune.

Au préalable, il convient qu'il soit procédé à la recomposition du conseil communautaire de Baud Communauté en application des dispositions de l'article L5211-6-I du code général des collectivités locales. Celui-ci détermine les règles de répartition des sièges de conseillers dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Monsieur le Préfet nous précise, en outre, que la loi du 9 mars 2015 prévoit que l'arrêté préfectoral fixant la nouvelle détermination du nombre de répartition des sièges de conseillers communautaires doit intervenir dans un délai de 2 mois à compter de l'événement rendant nécessaire l'organisation des élections municipales.

Il s'agit en l'occurrence du 15 avril 2016, date effective de démission du cinquième conseiller municipal de Bieuzy, qui est également le point de départ du délai de 3 mois dans lequel doivent être organisées les élections municipales partielles.

En application de l'article L5211-6- du CGCT, Baud Communauté dispose d'un nombre de base de 26 sièges répartis à la représentation proportionnelle, qu'il est possible, par accord local d'augmenter de 25 % au maximum, ce qui correspond à 32 sièges.

Il convient par conséquent que le conseil municipal délibère sur cette possibilité offerte par la loi du 9 mars 2015 d'adopter une nouvelle composition du conseil communautaire pour permettre à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté fixant la nouvelle composition du conseil communautaire avant le 15 juin 2016.

Les services de l'État, en Bureau Communautaire à Baud le 2 Mai 2016, ont réalisé plusieurs simulations à partir des nouvelles règles d'établissement d'un accord local à la suite de la censure constitutionnelle.

Ils proposent la solution suivante : maintenir l'assemblée dans le cadre d'un accord local en ajoutant un siège à Baud et en enlevant un siège à Saint-Barthélémy.

La nouvelle assemblée serait donc constituée ainsi jusqu'au 31 décembre 2016 :

Nbre de sièges : Baud **11+1** ; Bieuzy 2 ; Guénin 3 ; Melrand 3 ; Pluméliau 7 ; Saint Barthélémy **3-1**. Total 29.

Il est proposé de :

- d'accepter la proposition des services de l'Etat.

Cette solution maintient le même nombre de délégués et prend en compte les nouvelles règles d'application de l'accord local :

- Ajouter 1 délégué à Baud ;
- Supprimer 1 délégué à Saint-Barthélémy.

Election de 2 délégués à Baud Communauté

Le conseil municipal doit procéder à l'élection de nouveaux délégués communautaires à Baud Communauté. Les représentants de la commune sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. L'obligation de parité ne s'impose pas. Monsieur Christian Daniel ne présente aucune liste. Madame Yolande Kervarrec et Monsieur Pierre Le Névanen sont élus à la majorité.

Constitution du jury d'Assises 2016 pour les communes de St Barthélémy et Bieuzy

Le tirage au sort du jury d'Assises a eu lieu à Saint-Barthélémy le vendredi 29 avril à 11h45 à partir des listes électorales de Saint-Barthélémy et Bieuzy.

Ont été désignés :

- Madame Danielle Bongiorno, épouse Le Gourrierc, de Saint-Barthélémy ;
- Monsieur Christian Le Mezo de Bieuzy-les-Eaux ;
- Madame Sonia Quidu, épouse Kervégant, de Bieuzy-les-Eaux.

Projet d'agrandissement Centre de secours

Le syndicat intercommunal pour la gestion du Centre de secours de Baud nous a fait parvenir, par courrier en date du 12 avril dernier, la copie de la délibération de leur assemblée approuvant le lancement du projet du Centre de secours.

Il rappelle la nécessité d'un tel agrandissement du fait de l'évolution des missions. Il précise que le projet a été évalué à 1 152 866 euros HT.

Le programme pluriannuel d'investissement du Morbihan pourrait octroyer une subvention au taux de 20 % plafonnée à 175 527 euros et de la DETR au taux de 20 % plafonnée à 175 527 euros. Il est demandé avis consultatif des communes afin d'assurer le financement de cet équipement.

Le conseil municipal donne un avis favorable au lancement du projet d'agrandissement du centre de secours.

Avis sur l'arrêté de périmètre relatif au projet de fusion de Baud Communauté, de Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté

Par courrier en date du 20 avril dernier, Monsieur le Préfet nous a transmis l'arrêté du 14 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Baud Communauté, de Saint Jean Communauté et de Locminé Communauté.

La date d'effet de cette nouvelle communauté de communes est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Chaque conseil municipal et EPCI dispose de 75 jours pour se prononcer à compter de la notification de l'arrêté préfectoral.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de fusion de Baud Communauté, de Saint Jean Communauté et de Locminé Communauté en date d'effet de cette nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.

Mutation d'un agent

Madame Anne Marie Ghirardini est mutée à la commune de Neuillac au 8 Mai 2016 et est remplacée par, voie de mutation, par Madame Dominique Bled à compter du 1^{er} Juin 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE

Convention pour l'installation d'un relais de télérelève des conteneurs à déchets d'apport volontaire

Dans le cadre de la mise en place de points d'apport volontaire par la Communauté de Communes de Baud Communauté : la société BH Technologies, en charge du déploiement du système de télérelève SYREN, doit installer dans le clocher de l'église, une antenne de radio et tout autre module radio de télérelève, pour réception des émissions radio des sondes de niveau installées sur les conteneurs d'apport volontaire de la collectivité.

Pour cela une convention doit être signée pour les interventions futures. Elle est conclue pour une durée de 10 ans et prendra effet le premier jour du mois suivant la date de signature par les parties. Elle sera ensuite tacitement reconduite par périodes successives d'un an, sauf résiliation de l'une des parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 3 mois au moins avant chaque échéance. Le conseil municipal émet un avis favorable à la convention.

Demande du versement du fonds de concours de Baud Communauté

Il convient de solliciter le fonds de concours à Baud Communauté. Baud Communauté attribue à chaque commune de la communauté 100 000 euros de fonds de concours pour 200 000 euros d'investissement et pour la durée du mandat. Cependant, au vu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 nous perdrons les 100 000 euros au 31 décembre 2016, si la demande n'est pas faite.

Aussi, madame le Maire propose de solliciter la totalité des 100 000 euros du fonds de concours auprès de Baud Communauté, pour :

- les travaux de restauration de la Chapelle Saint Adrien,
- les travaux de restauration du Monument aux Morts,
- la réalisation de la station d'épuration,
- l'aménagement de la rue de la Mairie,
- diverses dépenses investissement à la salle polyvalente et dans les logements,
- l'achat de matériel à la cantine,
- l'achat de matériel pour l'accueil de loisirs.

Pour un total de 925 141,21 euros HT.

Le montant des subventions perçu et à percevoir s'élève à 653 244,71 euros. Soit un restant à la charge de la commune de 271 896,50 euros, correspondant à plus de 200 000 euros d'investissement demandé par Baud Communauté pour l'obtention des 100 000 euros du fonds de concours.

Baud Communauté est sollicité pour le versement du fonds de concours.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE

Aménagement abords Rue de la Poste choix du maître d'œuvre

Madame le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la Poste (devant le lotissement communal de Prad Izel), les travaux de voirie sont à réaliser et qu'il est nécessaire de délibérer sur le choix du maître d'œuvre.

Au vu des deux devis estimatifs d'aménagement, le conseil municipal propose de retenir le cabinet CEA de Guénin pour ses honoraires inférieurs.

Cabinet CEA - Guénin 3 350 euros HT.

Cabinet Nicolas - Pontivy 4 200 euros HT.

Rénovation de 2 armoires et de 10 points lumineux

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public (10

points lumineux) ainsi que le changement de 2 armoires (St Adrien et Kernestic) une convention de financement et de réalisation doit être signée avec Morbihan Energie concernant le remplacement de 10 lanternes et de 2 armoires publiques pour un montant total de :

- 11 520 euros TTC (soit 9 600 HT).
- 30 % de contribution du SDEM du montant plafonné HT de l'opération soit 2 880 euros.
- Reste à la charge de la commune 8 640 euros TTC (soit 6 720 euros HT)

Le conseil municipal propose de signer la convention de financement et de réalisation.

Extension des réseaux d'éclairage à Saint Adrien

Dans le cadre de l'extension du réseau d'éclairage public (ajout d'un point lumineux à Saint Adrien), une convention de financement et de réalisation d'extension des réseaux d'éclairage doit être signée avec Morbihan Energie concernant :

- L'ajout d'un point lumineux pour un montant total de :
- 3 120 euros TTC (soit 2 600 euros HT) ;
- 30 % de contribution du SDEM du montant plafonné HT de l'opération soit 780 euros ;
- reste à la charge de la commune 2 340 euros TTC (soit 1 820 euros HT)

Le conseil municipal propose de signer la convention de financement et de réalisation.

Actualisation des tarifs Saur 2017

Suite à la commission finances du mardi 11 octobre dernier concernant l'actualisation des tarifs Saur 2017, le conseil municipal propose :

- la modification du tarif de la redevance annuelle ;
- la modification du tarif du prix au m³ consommé.

Tarifs SAUR	2016	2017
Redevance annuelle	55 euros	57 euros
Prix par m ³ d'eau consommée	2.10 euros	2.20 euros

Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Monsieur Faisnel, comptable du Trésor de Baud, a fait parvenir le décompte de l'indemnité due au titre de l'exercice 2016, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours : indemnité de conseil 490,43 euros + indemnité de confection du budget de 45,73 euros soit un montant brut de 536,16 euros soit une indemnité versée au titre de l'année 2016 de 488,67 euros net.

Le conseil municipal propose de verser l'indemnité.

Contrat de piscine avec Baud Communauté

En date du 12 juillet 2013, le conseil municipal précédent avait donné son accord pour la fréquentation de la piscine intercommunale de Baud :

- par les élèves des écoles communales avec une participation communale de 2,96 euros et une participation des associations de parents d'élèves de 0,97 euros par séance et par élève ;
- par les enfants du centre de loisirs municipal avec une participation communale de 0,97 euros par enfant.

La commune prend déjà en charge les frais de transport.

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences de l'éducation nationale.

Madame le Maire propose de prendre en charge 100% de la dépense liée aux entrées, soit actuellement 3,93 euros (2,96 euros + 0,97 euros) par séance et par élève. Il convient de prendre en compte la participation de 0,97 euros pour les écoles de la commune, rétroactivement depuis la rentrée 2015-2016.

La prise en charge à 100 % des dépenses réelles, rétroactivement depuis la rentrée 2015-2016 est votée.

Modification statutaire du service public d'assainissement non collectif de Baud Communauté

Le président de Baud Communauté, en concertation avec Locminé Communauté et Saint-Jean Communauté a décidé de modifier ses statuts avant le 31 décembre 2016 afin que la compétence assainissement dans sa globalité ne soit pas transférée à la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 mais au 1^{er} janvier 2020.

Afin d'éviter que la compétence « SPANC » devienne avec la compétence « Eaux Usées » une compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, il est proposé de placer la compétence « SPANC » en compétence facultative et non plus optionnelle.

De ce fait la nouvelle Communauté de communes continuera à exercer la compétence « SPANC » à compter du 1^{er} janvier 2017 tandis que la compétence assainissement « Eaux Usées » ne sera reprise qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

Centre Morbihan Communauté (CMC) : Accord local pour la composition du futur organe délibérant

Le Préfet du Morbihan a pris un arrêté « portant fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté » daté du 26 août 2016. Les conseils municipaux disposent alors d'un délai de 3 mois à compter de la prise de cet arrêté de fusion pour se prononcer sur la composition du futur organe délibérant, soit avant le 26 novembre prochain.

La répartition de droit commun fixe à 44 le nombre de délégués communautaires et à 11 le nombre de sièges supplémentaires qui peuvent être attribués dans le cadre d'un « accord local ».

Le Conseil Communautaire Commun propose que les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller puissent dans le cadre d'un accord local bénéficier d'un second.

Dans les communes qui ont un seul délégué, seules les communes de Guénin, Melrand et Saint-Barthélémy peuvent prétendre à un délégué supplémentaire. Dans la simulation effectuée, il s'avère que cette hypothèse n'est pas valide, sauf à augmenter également la représentation de la commune d'Evellys, qui n'a que 3 sièges alors que le cumul des communes historiques aurait atteint 4 sièges.

Le Conseil Communautaire Commun propose donc que dans le cadre d'un « accord local » la répartition des sièges se fasse de la manière suivante :

	Nombre de sièges «Droit Commun»	Nombre de sièges «Accord Local»
Guénin	1	2
Melrand	1	2
Saint Barthélémy	1	2
Evellys	3	4

Le nombre de conseillers serait alors de 48 :

Baud 6126 hab. 6 élus ;
 Locminé 4116 hab. 4 élus ;
 Moréac 3846 hab. 4 élus ;
 Pluméliau 3594 hab. 4 élus ;
 Evellys 3416 hab. 4 élus ;
 St-Jean-Brévelay 2765 hab. 3 élus ;
 Bignan 2770 hab. 3 élus ;
 Plumelec 2706 hab. 3 élus ;
 Plumelin 2714 hab. 3 élus ;
 Moustoir-Ac 1795 hab. 2 élus ;
 Guénin 1657 hab. 2 élus ;
 Melrand 1502 hab. 2 élus ;
 Saint-Barthélémy 1198 hab. 2 élus ;
 La Chapelle Neuve 882 hab. 1 élu ;
 Guéhenno 797 hab. 1 élu ;
 Bieuzy 760 hab. 1 élu ;
 Saint-Allouestre 620 hab. 1 élu ;
 Buléon 503 hab. 1 élu ;
 Billio 377 hab. 1 élu.
 Total 42144 habitants.

Pour que l'accord local puisse être validé, il faut que la proposition puisse obtenir une majorité qualifiée représentant la moitié des Conseils Municipaux et les 2/3 de la population ou les 2/3 des Conseils municipaux représentant la moitié de la population. Madame le Maire informe que le conseil municipal doit délibérer sur cette proposition pour fin octobre, pour que l'arrêté préfectoral de composition du conseil communautaire puisse être pris pour la mi-novembre.

Le conseil municipal vote pour que la répartition des sièges du Conseil Communautaire se fasse dans le cadre d'un accord local.

Révision des listes électorales

Dans le cadre des révisions des listes électorales, il y a une nouvelle réglementation pour les délégués de l'administration : obligation d'avoir un suppléant.

Sont nommés :

Délégué titulaire : Bernard Le Gallo.

Délégué suppléant : Yvon Lavenant.

Conseil municipal enfants

Nouveau responsable de la commission : Yvon Bouttier.

Membres : Valérie Jan - Gwenaël Caro - Isabelle Corbel - Stéphanie Rio.

Référente : Françoise Bouttier.

Art dans les Chapelles 2016

Bilan des visites : Circuit rouge : 26 129 visites ; Saint-Adrien : 3 684 visites (Circuit rouge).

Circuit vert : 14 843 visites.

Circuit bleu : 18 109 visites.

Total : 62 976 visites.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE

Rue de la Poste : Aménagement de voirie et Sécurisation - Demande de subvention

Afin d'améliorer la sécurité des usagers il est nécessaire de réaliser un aménagement de voirie sécuritaire dans la « Rue de la Poste » en face du « Lotissement de Prad Izel ».

En effet de nombreux riverains empruntent cette rue pour se rendre au centre bourg.

3 propositions d'aménagement ont été réalisées par le cabinet CEA de Guénin. Une commission sera programmée pour finaliser un projet. Les riverains y seront associés. Le coût du projet est estimé à 63 350 euros HT.

Le conseil municipal valide la programmation pour les travaux de réalisation Rue de la Poste pour l'aménagement de la voirie et la mise en sécurité.

Choix de l'entreprise pour la création d'un terrain multi-sports et demande de subvention



L'un des objectifs de la municipalité est d'offrir des équipements sportifs variés et de qualité. La commune décide d'aménager une aire multi-sports sur le terrain de Kergallic.

La Commission Animation, après avoir réalisé un sondage auprès de la population sur ses attentes, a consulté 5 entreprises :

- Casal Sport ;
- Sport Nature ;
- Synchronicity ;
- Agorespace ;
- Sport & Dev Urbain.

À la suite de l'étude des devis réalisés, 3 entreprises ont été retenues pour répondre à un cahier des charges identique, à savoir :

- Dimension 24 mètres par 12 mètres
- Structure de base : 2 buts de handball ; 2 paniers de basket ; 1 filet tennis/volley ; 4 buts brésiliens.
- 1 panier de basket extérieur.
- Gazon synthétique.
- 4 paniers de basket intérieur (sur les côtés).
- Pare-ballons.

	Sport Nature	Synchronicity	SDU
Structure de base	20 797,30 €	20 613,00 €	23 845,67 €
Panier de Basket Ext	622,50 €	790,00 €	353,22 €
Gazon Synthétique	7 096,50 €	6 695,00 €	6 540,75 €
4 Paniers de Basket Int	2 748,00 €	3 385,52 €	2 059,83 €
Pare Ballons	2 014,77 €	1 751,94 €	Offert
Total	33 279,07 €	33 235,46 €	32 799,47 €

Le conseil municipal retient Sport & Développement Urbain (SDU) pour la réalisation d'un Multisports tel que présenté ci-dessus.

Recrutement et rémunération des agents recenseurs 2017



Maéva Le Saux, Aurélie Maturana et Manon Derly.

Madame le Maire rappelle que la commune doit réaliser le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017. La dotation pour le recensement attribuée à la commune s'élève à 2 505 euros.

La commune est divisée en 3 districts et doit donc nommer 3 agents recenseurs.

Il est nécessaire de créer 3 emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2017.

La commission du personnel communal qui s'est réunie le mardi 13 décembre propose de retenir :

- Madame Manon Derly, Saint-Adrien à Saint-Barthélémy ;
- Madame Aurélie Maturana, 7 bis, Cité des Bleuets à Saint-Barthélémy ;
- Madame Maéva Le Saux, Kerperh-Kernizan à Melrand.

La commission du personnel communal propose de fixer la rémunération des agents recenseurs à :

- 1.30 euro (brut) par feuille de logement remplie ;
- 1.30 euro (brut) par bulletin individuel rempli ;
- 0.30 euro (brut) de bonification par feuille de logement et par bulletin individuel saisis sur internet ;
- 30 euros (brut) pour chaque séance de formation ;
- 50 euros (brut) pour la tournée de repérage ;
- 300 euros de forfait pour frais de transport.

Le conseil municipal valide le recrutement des 3 agents recenseurs proposés ci-dessus, pour effectuer les opérations de collecte qui auront lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et la rémunération des agents recenseurs comme précisée, ci-dessus.

Proposition d'acquisition d'un terrain au lieu-dit « Le Galuage »

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir la parcelle située en zone AB61 au lieu-dit Le Galuage à Saint-Barthélémy. Cette parcelle d'une superficie de 13 318 m² (dont 12 519 m² sont classés en zone 1AU) appartient à Mesdames Kanso Yvonne et Mauduit Danièle.

Après estimation du domaine et proposition sur la base de 6 euros/m² aux propriétaires, cette vente sera conclue au prix de 75 114 euros. Mesdames Kanso Yvonne et Mauduit Danièle ont donné leur accord pour la vente de cette parcelle.

Madame le Maire soumet cette offre aux membres du conseil municipal et demande d'approuver l'acquisition de cette parcelle et de l'autoriser à signer tous documents concernant ce dossier. Le conseil municipal approuve le projet d'achat de la parcelle.

Renouvellement du contrat avec le Laboratoire Départemental d'Analyse du Morbihan pour la cantine municipale

Dans le cadre de la réglementation en hygiène alimentaire, des analyses microbiologiques sont obligatoires.

Le laboratoire départemental d'analyse du Morbihan propose le renouvellement, pour une durée d'un an du contrat de prestation de service, pour les différentes analyses réalisées à la cantine moyennant un forfait annuel de 532,03 euros HT à compter du 1^{er} novembre 2016.

Le conseil municipal approuve le renouvellement.

Signature d'avenant à la télétransmission des dossiers de marchés publics par l'intermédiaire de l'application @Ctes

La télétransmission des dossiers de marchés publics est désormais possible par l'intermédiaire de l'application @Ctes (pour rappel : les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 209 000 euros HT doivent être transmis au contrôle de légalité).

Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, dans la continuité de l'envoi dématérialisé des documents budgétaires, il convient de signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, pour extension du périmètre des actes. Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le conseil municipal propose de signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Information sur l'élection des Conseillers Communautaires de Centre Morbihan Communauté

Les Conseillers Communautaires ne peuvent être élus par les Conseils Municipaux avant la publication de l'arrêté préfectoral relatif à l'approbation ou non de l'accord local, proposé par le Conseil Communautaire Commun.

Toutes les communes n'ayant pas encore délibéré, mais considérant que la majorité qualifiée nécessaire à la validation de

l'accord local proposé est déjà largement atteinte, les services de la Préfecture nous informent que le Préfet considérera comme valides les délibérations d'élection des Conseillers Communautaires prises dès maintenant, même si elles sont préalables à la publication de l'arrêté préfectoral. Vous pouvez donc procéder dès maintenant, si vous le souhaitez, à la désignation de vos Conseillers.

Cette position préfectorale ne vous protège en revanche pas d'un recours de tiers, seulement d'un recours des services de l'Etat.

Rappel des modalités de désignation des Conseillers Communautaires

A. Dans les communes de plus de 1000 habitants

L'accord local prévoit dans les communes de plus de 1000 habitants un nombre de Conseillers Communautaires inférieur à celui des Conseillers Communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal.

Aussi :

- les conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les Conseillers Communautaires sortants ;
- l'élection se fait au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms, sans modification de l'ordre de présentation et sans obligation de respect la parité ;
- la répartition des sièges entre les listes est opérée à la proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- il peut y avoir des fusions ou des scissions de listes, elles ne doivent pas obligatoirement être constituées sur la base de celles déposées au moment du renouvellement de 2014 ;
- une liste peut être composée de moins de noms que le nombre de conseillers à élire.

B. Nombre de Conseillers Communautaires par commune suite à l'accord local :

Evellys, 4 ; St Jean Brévelay, 3 ; Bignan, 3 ; Plumelec, 3 ; Plumelin, 3 ; Moustoir-Ac, 2 ; Guénil, 2 ; Melrand, 2 ; Saint-Barthélémy, 2 ; La Chapelle Neuve, 1 ; Guéhenno, 1 ; Bieuzy, 1 ; Saint-Allouestre, 1 ; Buléon, 1 ; Billio, 1.

TOTAL : 48.

Madame le Maire précise que :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans le cas où « le nombre de sièges attribués à la commune est égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ».

L'accord local étant en cours de validation, il n'y a pas lieu de délibérer.

Aide communale à la destruction des nids de frelons

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence de l'Association Centre-Bretagne pour la sauvegarde des abeilles bretonnes. Cette Association intervient pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Pour l'année 2017, le tarif est de 40 euros l'intervention, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 20 euros en cas de besoin d'une nacelle, si la hauteur est supérieure à 15 mètres (Tarifs 2017).

Le conseil municipal adhère à l'A.C.B.S.A.B. pour une subvention annuelle de 122 euros, correspondant de 0,10 euro par habitant et participe à une aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50 % du tarif appliqué par l'A.C.B.S.A.B en faveur des administrés..

Borne de recharge électrique



En février 2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'implantation d'une borne de recharge accélérée (Jusqu'à 100 km en 45 minutes). L'investissement total est de 12 000 euros. A la charge de la commune, le foncier et 1 200 euros, soit 10% de l'investissement. Les 90% restant sont à la charge de l'Etat, du Département et de la Région.

Depuis le 13 décembre la borne est opérationnelle.

• Infos par téléphone : 0 970 830 213 • Par internet : morbihan-energies.fr



Point sur les travaux voirie / Aménagements / Terrassements

Reste Travaux 2015		24 355,62 euros
Entretien de voirie : PATA	Baud Communauté	15 000,00 euros
Voirie communale et aménagements : Saint-Adrien	CEA + Baud Communauté	11 439,66 euros
Voirie communale : Les Saules	CEA	5 957,40 euros
Voirie communale : Saint-Corentin	CEA	3 426,00 euros
Voirie communale : Saint-Thuriau	CEA	1 068,00 euros
Aménagements : Rue de la Fontaine	CEA	4 695,00 euros
Aménagements pour place PMR	CEA	5 311,20 euros
Chemin d'exploitation : Kergouave	CEA	1 776,00 euros
Création de fossés – Poses de buses	Baud Communauté	3 923,84 euros
Terrassements : Guernic – Er Varrec	Baud Communauté	5 157,30 euros
Entretien de fauchage : accotement - Kergallic	Baud Communauté	9 344,20 euros
Total		91 454,22 euros

Entretien de voirie « PATA »

La réparation de chaussée au « Point à temps automatique » consiste en un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable de cette technique d'entretien. La technique du « point à temps automatique » est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts de réparation plus élevés.

Pour un montant d'environ 15 000 euros.

Entretien de voirie

« Fossés – Poses de buses – Fauchage »

Des créations de fossés, des poses de buses pour des accès à propriétés ainsi que des fauchages d'accotements et de fossés ont été réalisés tout au long de l'année.

Pour un montant de 13 268,04 euros.

Voirie communale

Cette année une partie des voies communales de Saint Adrien, Saint Corentin, Saint Thuriau, Les Saules et Kergouave ont été refaites. Une bordure, à l'arrière de la Chapelle de Saint Adrien, a été posée, pour éviter que le ruissellement de l'eau de pluie ne puisse entrer à l'intérieur de la chapelle et ainsi éviter de dégrader les travaux récemment finis.

Pour un montant de 23667,06 euros.

Aménagements

Des aménagements de voirie ont été réalisés Rue de la Fontaine



à la suite de problèmes d'inondation. Sur le parking du cimetière et dans la partie basse de l'aire de jeux de Kergallic des plateaux ont été réalisés pour la création de places pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale viendront compléter prochainement les aménagements.

Pour un montant de 10 006,20 euros.

Terrassement

Des terrassements ont été réalisés : aux abords de la station d'épuration de Guernic (dans le but d'étaler la terre déplacée suite à la construction de la station) et à l'arrière de la salle des sports pour la réalisation d'un parking.

Pour un montant de 5 157,30 euros.



AS St-BarthélémyFoot. Cinquante ans déjà !



Pour le club de football, les saisons se suivent mais ne ressemblent pas. En effet après avoir accédé à l'échelon supérieur la saison précédente, l'équipe première est redescendue en D3 cette année.

La saison 2016/2017 devra donc être celle de la remontée. Malgré nos résultats nous gardons un effectif compétitif et conséquent. En effet nous avons encore cette saison plus d'une cinquantaine de licenciés (dirigeants et jeunes compris). Cet effectif doit permettre à l'équipe A de remonter en D2 et à l'équipe B d'être ambitieuse et viser la montée en D3. Au vu des résultats à la mi-saison ces objectifs sont tout à fait réalisables.

Nous espérons ainsi fêter, de la meilleure manière qui soit, le cinquantième anniversaire du club. A ce propos nous invitons anciens joueurs, dirigeants, supporters qui souhaitent y participer à nous contacter dès maintenant par mail à l'adresse suivante : assb1967@laposte.net ou à nous joindre par téléphone.

Cette saison encore les jeunes du club jouent en entente avec les clubs de Guénin et Pluméliau dans le groupement de l'Evel. A noter que pour les plus jeunes nous sommes seulement en entente avec Guénin. Cette année cela représente une dizaine de joueurs. Les dirigeants et joueurs remercient l'ensemble des partenaires, supporters et bénévoles du club pour leur soutien.

Dates à retenir : dimanche 26 février 2017 : couscous à emporter ; Samedi 3 juin 2017 : 50 ans du club ; Dimanche 11 juin 2017 : Concours de boules à Kergallig ; Dimanche 27 août 2017 : Pardon de Saint Fiacre.

Le bureau : Président : Christophe Caillosse ; Vice-président : Bernard Le Gouellec ; Trésorière : Hélène Le Gal ; Trésorier adjoint : Alain Jan ; Secrétaire : Jean-Philippe Le Pabic ; Secrétaire adjointe : Paméla Cocoual.

Contact : christophe.caillosse56@orange.fr

Amicale laïque. Sortie sur le canal de Nantes à Brest



L'amicale laïque est une association gérée par des parents bénévoles dont le but est de permettre aux élèves de faire des sorties scolaires.

Cette année une classe «Canal» est envisagée sur 3 jours, à vélo sur les bords du Canal de Nantes à Brest.

Pour les financer, nous organisons plusieurs événements dans l'année :

- 21 janvier : Tartiflette, sur place ou à emporter ;
- 29 avril : Repas à emporter ;
- 24 juin : Kermesse.

Nous remercions l'équipe enseignante, les commerçants, la mairie ainsi que les parents bénévoles pour l'aide apportée et leur soutien au profit des enfants.

Contact : amicale.leshirondelles@gmail.com

Le bureau : Président : Antoine Jean ; Trésorière : Maeva Caradec ; Secrétaire : Audrey Guillemot.

Contact : antoine-jean56@orange.fr



Club de l'Amitié. Animations diverses au programme 2017



L'objectif du Club de l'Amitié est de proposer différentes activités aux retraités.

Au mois de janvier, l'assemblée générale et la galette des rois ont eu lieu le vendredi 13.

Trois bals sont programmés : 29 janvier, 19 mars et 10 septembre.

Un loto organisé chaque dernier mardi de chaque mois sauf en juillet est réservé aux adhérents du club.

La danse bretonne se déroule le premier jeudi de chaque mois d'octobre à mai.

Des voyages d'une journée sont proposés en mai/juin et septembre.

Deux repas sont prévus : un en avril et l'autre en octobre, ainsi que deux repas inter-clubs aux mois de mars et octobre.

Au mois de novembre, une sortie est programmée avec spectacle le matin et déjeuner dansant l'après-midi.

La cotisation pour l'année 2017 sera de 16 euros.

Le bureau : Président : Bernard Le Gallo ; Trésorière : Josette Le Saux ; Secrétaire : Marie-Odile Le Sommer.

Contact : Bernard Le Gallo, 02 97 27 13 29, 06 81 88 47 79.



Comité des fêtes. Rencontre entre Cranne et l'AS Foot à la fête populaire



L'année 2016 a été pour le comité des fêtes, comme les précédentes, une très bonne année.

Une année riche en moment de partage, de convivialité et d'entraide.

Voir tous les bénévoles des diverses associations de la commune, les commerçants et les bénévoles du comité des fêtes travailler main

dans la main est la meilleure récompense à tous nos efforts.

Pour l'année 2017, nous gardons nos trois manifestations habituelles avec une petite nouveauté pour le mois de juillet où nous organiserons le retour des jeux inter-quartiers entre l'AS Foot Saint-Barthélémy et Cranne. Nous espérons que cette nouveauté plaira au public et pourra se poursuivre. Pourquoi pas en inter-quartiers de Saint-Barthélémy les années suivantes.

Le Comité des Fêtes vous souhaite une très bonne année 2017 et espère partager de très bons moments avec vous tous cette nouvelle année.

Le bureau : Présidente: Béatrice Mercier ; Vice Présidente : Yoande Kervarrec ; Trésorière : Hélène Le Gall ; Secrétaire : Lydie Le Pallec.

Contact : comitedesfetes.stbarthelemy@gmail.com

OGEC.

Agir pour aider chacun à grandir et à se développer



Agir c'est ce que l'OGEC s'efforce de faire chaque année pour offrir aux enfants un environnement agréable et favorable à la réussite de leur scolarité. Composée d'une équipe dynamique, de parents bénévoles, l'OGEC entretient et fait vivre le présent mais anticipe sur le futur. C'est pourquoi notre calendrier des manifestations

pour 2017 est bouclé et nous vous attendons nombreux pour les rendez-vous suivants :

Samedi 4 février : Langue de bœuf à emporter à l'école ; Samedi 1er avril : Couscous à emporter à l'école ; Samedi 1er juillet : Fête de l'école - Soirée crêpes - A l'école ; Dimanche 8 octobre : Rost Er Forn - Salle polyvalente ; Bouillie de millet tout au long de l'année. Un grand merci à tous ceux qui soutiennent notre établissement, on compte sur vous encore cette année !

Avec l'aide des autres, avec l'aide de tous et dans la fraternité, très bonne année 2017 !

Le bureau : Présidente : Sandrine Giron ; Vice-président : Lionel Nouvel ; Trésorière : Virginie Bellec ; Secrétaire : Céline Le Merlus. **Contact :** saheas@orange.fr



Sterenn Darts Club.

Concours le 28 janvier



Après la 7^{ème} journée, l'équipe A est 5^{ème} au classement en 2^{ème} division à mi saison.

Le Sterenn Darts Club organise le samedi 28 janvier un Open du Comité de fléchettes traditionnelles à la salle polyvalente.

Le tournoi est ouvert à tous et se déroule en individuel, doublette, féminine et junior.

Les portes seront ouvertes à partir de 9h.

L'open débutera à 10h.

Restauration rapide sur place.

Ouvert à toutes les personnes intéressées à suivre la compétition.

Le bureau : Président : Fabrice Le Métayer ; Secrétaire : Dominique Lavenant ; Trésorier : David Le Floch.

Contact : le.metayer-fabrice@orange.fr

UNC/AFN St-Barthélémy.

27 adhérents



Les différentes activités de la section sont :

- la participation au Congrès Départemental de Brandérian et à la Commémoration du 5 décembre 1962 (fin de la guerre d'Algérie) à Pontivy ;
- les cérémonies du 8 mai et 11 novembre à Saint-Barthélémy.

Notre banquet annuel du 8 mai, avec nos camarades de Baud et de La Chapelle-Neuve, a eu lieu au restaurant Bonvallon. Cette année 2016, nous avons perdu nos camarades Marcel Le Pallec et Pierre Poyer. Notre section compte désormais 27 adhérents.

Le bureau : Président : Pierre Nicol ; Vice-Président : Jean Bothua Trésorier : André Pierre ; Secrétaire : Jean Le Bris.

GAIA.

76 m³ livrés par conteneur

L'association GAIA qui, bientôt fête son quart de siècle d'existence, garde la première place sur la liste des ONG œuvrant au Togo. Cette reconnaissance que lui décerne l'Ambassade Togolaise, s'explique par l'assiduité dans ses actions et réalisations humanitaires avec ce souci de leur pérennité sur le terrain.



Cette année 2016 témoigne de nouvelles initiatives étudiées pour que les Togolais deviennent des acteurs qui contribuent au développement de leur pays qui, petit à petit, émerge de l'enlèvement dans la misère. A ce jour, des puits et forages, installés de GAIA offrent, pour une quinzaine de villages confrontés aux tristes réalités que provoque l'eau microbienne des marigots, une eau potable qui fait reculer la mortalité, éradiquer le ver de Guinée...

Après des constructions d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, de bassins de spiruline, arrive dans sa phase de finition le projet de pisciculture sur Agokakopé vers le sud Togo, comprenant 3 bassins, dont l'un à l'essai avec un petit nombre (environ 400) de tilapias et de carpes qui grandissent à vue d'œil ! Au cours de janvier 2017, il est en prévision un millier d'alevins pour répondre à la demande d'une clientèle ciblée sur Lomé, à travers la restauration. Les yovos (ainsi appelés les blancs) que nous sommes demeurés toujours estomacés de voir les autochtones manger tout du poisson, y compris les arêtes ! Rien n'est gaspillé ... les écailles pilées donnent du goût aux sauces traditionnelles qui accompagnent la pâte de maïs, de taros ou autres tubercules ... Alimentation trop riche en féculents d'où la cause du diabète ravageur !

Dans le domaine santé persistent de nombreux besoins. Le dernier conteneur humanitaire, 35^{ème} du nombre expédié à partir de St Barthélémy le 17/09/16, répond à l'attente des milieux voués aux soins médicaux. Le nombre de lits médicalisés installés de GAIA à travers tout le pays s'élève, en 2016, à 520 unités ! C'est là un bien-être apprécié des malades qui connaissent davantage la natte déroulée sur le sol, qu'un lit avec matelas et le luxe de draps adaptés ! Du jamais vu et pourtant, certains patients craignent la glissade pour se retrouver sur le carrelage. Les responsables des services hospitaliers doivent convaincre les sceptiques des bienfaits de la literie bien étudiée, tant pour les malades que pour le personnel soignant.

En 2016, GAIA renouvelle son projet d'interventions chirurgicales pour délivrer de leur infirmité des indigents villageois qui, faute de moyens, ne peuvent accéder à un Centre de soins ... A l'exemple de 2015, ce sont kystes, hernies, goitres et fibromes qui sont confiés à la compétence du Docteur Telli qui n'est pas né de la dernière pluie ! Les tumeurs sanguinolentes qui résultent de l'ablation de ces fibromes suscitent des regards incrédules tant la taille impressionne : 9, 10, 11, voire 12 kg !

Dans une même confiance c'est toute une équipe qui redonne la joie de vivre à ces indigents fragilisés, parfois rejetés de la société ... L'Association GAIA se veut tel un cœur qui bat pour les pauvres, les sans voix... une compassion en actes, une proximité bienveillante chargée de tendresse fraternelle pour ceux qui souffrent. Elle commence ici, jusqu'au-delà des frontières. Avec vous tous, chers adhérents, amis Bartholoméens, GAIA se veut être à l'image d'un grand puzzle constitué de pièces toutes différentes, complémentaires, indispensables aux uns et aux autres et, sans différence de valeur. Gaia redit sa reconnaissance aux bénévoles manutentionnaires pour le laborieux chargement des 76 m³ de dons, livrés par conteneur, exprime un profond merci aux jeunes écoliers de ND de Joie qui, par l'opération Carême, contribuent à offrir 3 repas par semaine aux élèves de Tchalo qui effectuent, le plus souvent le ventre vide, la distance qui les sépare de l'école... A/R de 10 à 14 km à pied. Il va sans dire que pour ces petites jambes, le ramassage scolaire est inexistant ! La solidarité ne doit pas être synonyme de sacrifice et abandon de liberté, mais provient tout simplement d'une compréhension fraternelle.

Ecole des Hirondelles

A la découverte de l'Afrique



Les enfants de l'école publique « Les Hirondelles » ont évolué dans l'univers des arts tout au long de l'année scolaire 2015/2016. Les projets « Arts dans les chapelles » en collaboration avec Marie-Etoile d'Hendecourt et la réalisation des « nanas de Nicki de Saint Phalle » ont permis aux enfants de s'ouvrir à des courants artistiques bien différents : sculptures et peintures de femmes à taille humaine, étude et réalisation d'oeuvres d'art dans les domaines contemporains et religieux autour du thème de la préhistoire. Les élèves ont également eu la chance de pouvoir découvrir divers lieux du patrimoine tels que le musée de la préhistoire à Carnac, le village de l'an mille à Melrand ou encore le domaine de Kerguhenec à Bignan.

L'aboutissement de cette année artistiquement riche a donné lieu à l'exposition des œuvres réalisées tout au long de l'année lors d'un vernissage fin juin à l'école.

L'équipe enseignante en place pour l'année scolaire 2016/2017 est la suivante : Marianne Lorguilloux et Hélène Fradet enseignent en maternelle avec Nadia Guyomard et Paméla Cocoual en tant qu'ATSEM. Romain Juguet, nouveau directeur de l'école, enseigne en CP/CE1/CE2. Tiphaine Lanio et Lancelot Barry ont en charge les CM1/CM2. Yolande Croizer s'occupe toujours du secrétariat.

Pas de modification en ce qui concerne les rythmes scolaires mis en place en septembre 2014. Les horaires de l'école sont restés les mêmes :

- le matin : 8h45 à 12h à l'exception du mercredi matin de 8h45 à 11h45

- les après-midis :

- * les lundis et jeudis : 13h30 – 16h15

- * les mardis et vendredis : 13h30-14h45 puis TAP jusqu'à 16h15.

Lors des Temps d'Activité Périscolaire, les enfants peuvent participer à des activités mises en place par la municipalité.

Le personnel municipal aide au bon fonctionnement de l'école : Delphine Caro pour la cantine, avec l'aide de Paméla Cocoual et Nadia Guyomard qui sont également responsables de la garderie municipale. Huguette Le Paih assure l'entretien des locaux. David Le Gallo, animateur communal, aide à la mise en place des activités sportives à l'école.

Les élèves de CP jusqu'au CM2 iront à la piscine de Baud le lundi (9 séances) du 21 mars au 20 juin. Les élèves de CM1 et CM2 participeront aux mercredis de BAUD sur une durée de 16 semaines. Les CM1 rencontreront des élèves du même âge des écoles des alentours autour de jeux sportifs tandis que les CM2 appréhenderont petit à petit le rythme de la journée du collégien

avec séances de mathématiques, français, anglais et allemand, arts et musique avec des enseignants du collège. Ces temps visent à faciliter les liaisons entre l'école et le collège.

Le thème qui accompagnera l'ensemble de l'école des Hirondelles pour l'année scolaire 2016/2017 est celui de l'Afrique. L'école bénéficiera de l'accompagnement de la Maison des Arts de Baud et notamment de Mathilde Dinard qui interviendra auprès des élèves de cycle 2 tous les vendredis à compter du 20 mars. Fabien Robbe accompagnera les cycles 3 en musique le jeudi matin lors des périodes 4 et 5.

Pour explorer le thème de l'Afrique sous différents aspects artistiques, les enfants de l'école ont étudié des contes, des rythmes et chansons africaines ainsi que des œuvres d'art et la signification « des masques » de différentes ethnies. Ils ont ainsi mêlé tous ces domaines pour mettre en scène l'album YAKUBA dans le cadre de la Soirée de Noël de l'Amicale.

Par ailleurs, les élèves de cycle 3 iront découvrir le canal de Nantes à Brest (de Redon à Pontivy) à vélo au mois de mai au cours d'une « classe canal ». Cela leur permettra d'aborder des thématiques d'enseignement aussi riches que variées faisant sens avec leur environnement immédiat : sciences (écluses), géographie (réseau fluvial), histoire (époque napoléonienne), EPS ; tout comme des compétences d'autonomie et de vivre ensemble.

Les cycles 1 et 2 se déplaceront en juin pour observer le vivant dans une ferme pédagogique afin, là encore de donner du sens aux apprentissages effectués en classe et plus particulièrement le monde du vivant sous toutes ses formes.

Enfin, un projet au long cours est lancé dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : l'animation d'un blog d'école sécurisé par les élèves sur lequel figureront des projets menés durant l'année scolaire et qui permettra de renforcer la communication auprès des familles.

L'équipe pédagogique de l'école tient à remercier l'ensemble des parents de l'école, l'équipe d'animation des TAP et particulièrement l'amicale laïque de l'école (sans qui les sorties scolaires et divers projets financés ne pourraient pas voir le jour) pour la très belle soirée de Noël qui nous a permis, pour le plus grand plaisir des élèves, de présenter leur spectacle « un voyage en Afrique ».

Nous souhaitons à tous les habitants de Saint Barthélémy nos meilleurs vœux et remercions toutes les personnes qui aident l'école à réaliser ses projets et oeuvrent à la réussite de tous les enfants.

L'équipe enseignante

Ecole Notre-Dame de la Joie

En route pour l'Amérique

Cette année scolaire, les enfants vivront, à nouveau, un certain nombre d'événements, d'activités dans les classes : la musique, avec Fabien (au 1^{er} trimestre pour 2016/2017) avec une présentation aux parents en fin de travail, avant les vacances de Noël ; le carnaval en février, la rencontre sportive en réseau en mai, la piscine au 3^{ème} trimestre, la bibliothèque et les activités sportives avec l'aide de David et de certains parents bénévoles, tout au long de l'année scolaire.

En juin 2016, nous nous sommes tous rendus au « parc animalier et botanique de Branféré » pour y passer une journée inoubliable parmi les animaux des différents continents. Nous avons pu voir un spectacle d'oiseaux haut en couleur, au plus près, et avons pu profiter du « Parcabout », même si la météo était un peu agitée ! Un belle journée même si le soleil avait laissé la place à un temps plus humide !

Cette année scolaire, 2016/2017 nous travaillons sur le thème de l'Amérique pour nos différentes activités pédagogiques, pour petits et grands, ainsi que pour nos diverses sorties.

Je tiens à remercier, encore une fois, toute l'équipe de l'Ogec, ainsi que tous les parents de l'école qui s'associent pour rendre



possible nos projets de classe et d'école et qui améliorent notre quotidien en faisant quelques travaux et nettoyages.

Merci pour votre bonne volonté, pour toute l'énergie que vous y mettez et votre bonne humeur, lors des différentes manifestations. C'est la vie de l'école !

Et en ce début de l'année 2017, toute l'équipe pédagogique de l'école tient à vous souhaiter une bonne et heureuse année : qu'elle soit riche de réussites et de joie de vivre dans notre établissement.

**La Directrice, Melle Le Floch
et toute l'équipe**

Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles

Informé, accompagner, animer

C'est un service gratuit et de proximité à l'écoute des besoins des parents et des assistantes maternelles, mais aussi un lieu de socialisation et de découverte pour les enfants de moins de 4 ans.

Un lieu d'animation

« Bonjour les enfants, les petits et les grands, bonjour, bonjour... ». Petit rituel d'accueil en chanson pour prendre le temps de se retrouver. Puis vient le temps de la découverte, du jeu, de l'expérimentation. Les animatrices proposent chaque fois des supports ou jeux différents. Cette année, l'accent a été mis sur la récupération. Cette démarche écologique est essentielle pour les animatrices. Toutes ces activités ont été testées et approuvées par les petits accueillis, ils y passent bien plus de temps qu'avec des jouets. Cela permet aussi aux assistantes maternelles de pouvoir refaire ces activités à la maison, sans que ce soit coûteux. Temps d'éveil, d'épanouissement de socialisation et de plaisir, les matinées ont lieu 3 fois par semaine, à Baud mais aussi sur les communes de Guénin, Melrand, Pluméliau, St Barthélémy, dans les accueils de loisirs ou médiathèque. Les assistantes maternelles y viennent au moins une fois par semaine, sur ou sans inscription selon les matinées. C'est l'occasion de nombreuses découvertes autour de la manipulation, la motricité, la musique, la lecture avec parfois des intervenants.

Les matinées ont lieu à la salle polyvalente de St Barthélémy. Ce vaste espace lumineux permet d'offrir des activités diverses. Les animatrices font appel à des intervenants d'éveil musical ou des plasticiens. Le fait que cette salle soit vide permet d'investir vraiment les locaux, sans avoir peur de salir !!!

Un lieu d'information

Les parents peuvent prendre rdv pour échanger sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire et faire le point sur ce qui leur correspond le mieux.

Ils peuvent se procurer la liste mise à jour des disponibilités des assistantes maternelles. C'est aussi un lieu d'information et d'écoute des assistantes maternelles. Elles peuvent y trouver des renseignements sur les modalités d'exercice de la profession, la convention collective, les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Un lieu d'accompagnement

Les parents sont accompagnés sur les différentes démarches de parents-employeurs (de la mise en place à la fin du contrat).

Les animatrices accompagnent les assistantes maternelles sur leur métier, la formation, des outils professionnels contribuant ainsi à leur professionnalisation.

Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Petite bulle »

Le lieu d'Accueil Enfants-Parents « Petite Bulle » est ouvert aux enfants âgés de moins de quatre ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Il a lieu tous les lundis matins de 9h à 12h soit à Baud dans les locaux du service Petite Enfance, soit à l'accueil de loisirs de Pluméliau.

Cet accueil est gratuit et sans inscription.

C'est un espace de découverte, de plaisir et de jeux, mais aussi un lieu de rencontre pour les enfants comme pour les adultes.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnelles : tels sont les principaux objectifs de ce lieu.

Des professionnelles formées à l'écoute sont présentes pour assurer l'accueil des familles.

Renseignements : Service petite enfance.

Rue d'Auray pour les matinées et rendez-vous - 56150 Baud.

Tél 02 97 51 02 19 / 06 76 59 63 54.

JANVIER

Voeux - Bilan dressé par Yolande Kervarrec



Les voeux de Yolande Kervarrec, maire, se sont déroulés le 8 janvier, devant une salle comble. Lors de son discours, Yolande Kervarrec a souligné que la population était en progression. Une présentation des travaux en cours et à réaliser a été faite : la chapelle St-Adrien, la rue de la Poste devant Prad Izel, la mise en conformité des bâtiments (prévue jusqu'en 2021), dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Reprise du tabac par le Sterenn Roz



Depuis le 26 janvier, le Pub Sterenn Roz est devenu le Tarn Sterenn Roz. Serge Le Capitaine propose de nouvelles activités : vente de Tabac ; FDJ, jeux de grattage ; Timbres poste ; Timbres amende ; Timbres fiscaux ; Téléphonie ; Piles. WIFI gratuite dans l'établissement, avec mise à disposition d'un ordinateur pour les consommateurs. Et toujours jeux de fléchettes électroniques et traditionnelles.

Open de Fléchettes. Plus de 60 participants



Plus de 60 participants ont répondu présents samedi 16 janvier, à la salle polyvalente lors de l'open du comité, organisé par le Sterenn Darts Club. Des compétiteurs de tout le département se sont affrontés en simple le matin et en double l'après-midi. A noter la victoire en junior de Maxime Mercier, de Saint-Barthélémy contre Alan Desforges, de Plumélia.

FÉVRIER

Vivéco. Les derniers préparatifs



Depuis la fin d'année 2015, la supérette était fermée. Après quelques travaux réalisés par les services techniques de la commune, Hélène Le Gal rouvrira la supérette «Vivéco» le vendredi 11 mars à 9h. Elle proposera les mêmes prestations qu'auparavant : alimentation, presse, gaz, ainsi qu'une rôtissoire.

Breizh'tif. Marianne vous accueille



Marianne Le Tonquèze prend la succession de Angélique Coiffure. Originnaire de Guénin, elle est diplômée d'un CAP (mention complémentaire) option styliste et visagiste et d'un BEP professionnel de coiffure. C'est sa première installation. Ouverture le lundi 29 février sous la nouvelle enseigne «Breizh'tif». Elle propose la coiffure pour femmes, hommes et enfants.

Belle réussite du couscous de l'AS Football



Le club de l'AS Saint-Barthélémy organisait le dimanche 21 février un «Couscous» à emporter. Plus de 240 parts ont été ainsi vendues.

MARS

On a brûlé Bonhomme Carnaval



Samedi 5 mars, à l'initiative du Conseil Municipal Enfants, Bonhomme Carnaval a arpenté les rues de Saint-Barthélémy accompagné des musiciens de la Compagnie Bella Travée. Comme le veut la tradition, il se doit d'emporter avec lui l'hiver. Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle polyvalente pour partager un goûter offert par la municipalité.

Nouveaux arrivants. Rencontre conviviale



Vendredi 25 mars, la municipalité organisait une rencontre avec les nouveaux arrivants de la commune. Les nouvelles familles installées sur Saint-Barthélémy depuis 2014 y étaient conviées. Une présentation de la commune a été faite par Yolande Kervarrec, maire, puis chaque élu et responsable d'association s'est présenté.

Graffiti à l'abri-bus



Samedi 26 mars, la commission «Animation» organisait une journée Graffiti. Une dizaine de jeunes, garçons et filles, ont été accueillis par les membres de la commission et David, animateur de la commune. Ils ont pu produire plusieurs esquisses au centre culturel pendant que Pierre, graffeur confirmé, accompagné de Valentin et Maxime, réalisait ce graffiti à l'intérieur de l'abri-bus.

AVRIL

Formation taupes. Bien maîtriser les pièges



Mardi 19 avril s'est déroulée une formation gratuite pour la lutte contre les taupes en présence de 16 participants. Après deux heures de formation en salle, le groupe s'est rendu sur le site de Kergallic pour la mise en pratique de la pose des pièges. Patrice Emeraud du FDGDON a pu expliquer le fonctionnement des taupes.

Animation déchets. Un geste important



Samedi 30 avril, deux groupes d'une dizaine de personnes ont participé à une animation déchets préparée par Adeline Telliez, stagiaire à Baud Communauté. L'animation portait sur les différentes poubelles et catégories de déchets, ainsi que sur les nouvelles consignes de tri, de compostage et le recyclage.

Animation pêche. Initiation pour les jeunes



Comme chaque année, la Truite Baudaise et la municipalité de St-Barthélémy proposaient une matinée pêche pour les jeunes de moins de 14 ans. Plusieurs membres de la Truite Baudaise étaient présents pour initier les plus jeunes, accompagnés de leur famille, au plaisir de la pêche.

MAI

8 mai. En souvenir de la guerre 39/45



La cérémonie du 8 mai a débuté par un hommage à René Pierre-Marie Pessec, à Lann Mezo où une gerbe a été déposée par Yolande Kervarrec, Maire. Ensuite la cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts avec la lecture du message officiel du secrétaire d'Etat aux anciens combattants par Yolande Kervarrec.

Fête du cochon. 450 repas de servis



La troisième édition de la fête du cochon, qui s'est déroulée le dimanche 15 mai, a encore battu des records de fréquentation avec 454 repas servis. Cette année, il a fallu 5 cochons pour rassasier les gourmets. Une soixantaine de bénévoles tous vêtus d'un tee-shirt rose ont assuré le bon déroulement de cette journée.

Cantine. On a fêté l'Europe



À l'occasion de la fête de l'Europe, le Pays de Pontivy a organisé une nouvelle fois une animation intitulée « Les Journées de l'Europe ». Pour l'occasion, le restaurant scolaire s'est mis aux couleurs de l'Europe sur toute une semaine. Les enfants ont dégusté des spécialités européennes.

JUIN

Station d'épuration. Portes ouvertes



Samedi 12 juin, à l'initiative du Conseil Municipal Enfants, une matinée « portes ouvertes » a été organisée à la station d'épuration. C'est en visitant la station que nos jeunes élus ont eu l'idée de cette animation : réalisation d'un panneau expliquant le tri des déchets et les interdits.

Adeliss. 400 personnes au vide grenier



L'association ADELISS les Biscottes a organisé le 4 juin dernier son premier vide grenier sur le terrain de Kergallic. Plus de 400 personnes se sont déplacées pour effectuer des affaires sur la journée. Plusieurs animations ont été proposées.

Vieux Bourg. On a fêté la Saint-Jean



Samedi 25 juin, trente-neuf habitants et amis du Vieux Bourg se sont retrouvés à l'occasion de leur traditionnel repas de quartier, autour du feu de la Saint-Jean.

JUILLET

Inauguration de l'Art dans les chapelles



C'était la 25^{ème} édition de l'Art dans les chapelles. L'inauguration de cette exposition s'est déroulée samedi 9 juillet en présence de Yolande Kervarrec, Maire, Jean-Pierre Martin président de l'Art dans les chapelles ; Karim Ghadab et Eric Suchère, directeurs artistiques ; Catherine Elkar présidente du Frac de Bretagne et Manfred Thiel, président des Amis de l'Art dans les Chapelles.

Fête populaire. Feu d'artifice très apprécié



Belle réussite car le public a répondu présent pour cette 2^{ème} édition de la fête populaire organisée par le comité des fêtes. Au programme, restauration, bal animé par le groupe «Les Wonders», puis feu d'artifice très apprécié par les spectateurs.

Incivilités. Tags aux toilettes publiques et vols



Dégradations et vol sur la commune : tags dans les WC publics et vols de pavés destinés à être posés à l'entrée d'une chapelle. La municipalité regrette ces incivilités et trouve cela inacceptable d'autant que la remise en état est coûteuse.

AOÛT

Art dans les chapelles - Bilan très satisfaisant



Cette année s'est déroulée la 25^{ème} édition de l'art dans les chapelles. Pendant le mois de juillet, c'est Gaëlle Rio qui a accueilli les nombreux visiteurs (près de 1300 personnes) venus découvrir l'œuvre de Gabriele Di Matteo. En août, la fonction de guide a été assurée par Lise Fravallo. Plus de 1500 personnes ont apprécié cette exposition ouverte au public.

Cranne. Jeux interquartiers avec l'AS Foot



Dimanche 14 août, l'AS Saint-Barthélémy foot était invitée à affronter l'équipe des Montagnards de Cranne lors de jeux interquartiers. L'après-midi a été entièrement dédiée à la rigolade : course en sac, course des garçons de café, tire à la corde, tournoi... ont opposé, dans la bonne humeur, les deux équipes. La victoire est revenue aux footballeurs de Saint-Barthélémy.

Plus de 200 convives à Saint-Fiacre



À l'issue du pardon de Saint-Fiacre, le club de foot AS Saint-Barth proposait sur le site un repas sous chapiteau. 200 gourmets sont venus partager le rôt et le four cuit au four de campagne du village. Différents jeux ont ensuite été proposés au public, notamment celui des boules bretonnes.

SEPTEMBRE

Ecole Les Hirondelles : un nouveau directeur



Le 1er septembre, les enfants ont fait leur rentrée à l'école «Les Hirondelles». 54 enfants inscrits pour cette nouvelle année scolaire ont été accueillis par Romain Juguet, nouveau directeur de l'école.

Rentrée dans la continuité à Notre-Dame



La rentrée s'est faite dans la continuité à l'école Notre-Dame de Joie, qui note une légère augmentation des effectifs. Isabelle le Floch, directrice, a en charge les niveaux CE et CM. Martine Evano, pour sa part, s'occupe des maternelles et CP.

Matinée citoyenne. Nettoyage du cimetière



Samedi 10 septembre, la municipalité avait convié la population à une matinée citoyenne. L'objectif de ce rendez-vous était le nettoyage du cimetière (désherbage sans traitement, zéro phyto). Une quarantaine de personnes, jeunes et moins jeunes, ont participé à ce moment de bénévolat.

OCTOBRE

Conseil Municipal Enfants. 12 jeunes élus



Les élections du Conseil Municipal Enfants se sont déroulées le vendredi 14 octobre 2016. 45 inscrits sur la liste des votants ont ainsi pu découvrir, comme les adultes, le déroulement d'élections avec isolement, carte d'électeur, vote et émargement avant d'être confrontés au dépouillement. Ce sont 12 candidats qui ont été élus (4 filles et 8 garçons).

Civisme. Récompense pour St-Barthélémy



L'Association des Maires du Morbihan représentée par son Président Jacques le Nay et la Fédération des Associations des Anciens Maires et Adjoints de France représentée par son président Guy Sinel ont décerné la Marianne du civisme à Yolande Kervarrec, Maire de la commune de Saint Barthélémy lors du congrès des Maires à Pleucadeuc samedi 15 octobre pour son taux de participation (67.08 %) aux élections régionales de 2015 (1^{ère} des communes morbihannaises comptant entre 501 à 1000 électeurs inscrits).

Fête de la châtaigne. 90 kg grillés



Dimanche 16 octobre s'est déroulée la 6^{ème} édition de la fête de la châtaigne organisée par le Comité des Fêtes avec l'aide des associations communales. Dès le matin, une quinzaine d'exposants ont installé leurs stands. Pendant ce temps, les bénévoles se sont activés à griller les 90 kg de châtaignes et à préparer les galettes saucisses, crêpes sucrées. L'après-midi, les groupes locaux ont animé un fest-deiz.

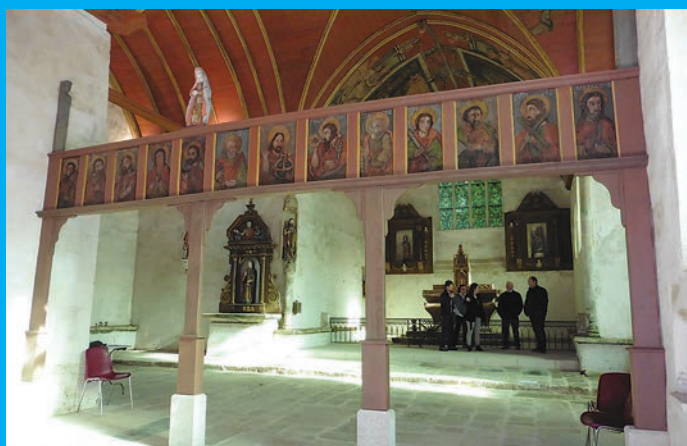
NOVEMBRE

Inauguration de la station d'épuration



Samedi 5 novembre, la nouvelle station d'épuration de la commune a été inaugurée par Yolande Kervarrec, Maire, en présence de nombreux invités : Mickaël Doré, Sous-Préfet de Pontivy, Jacques Le Nay, Président des Maires du Morbihan, Jean-Paul Bertho, Président de la Communauté de Communes de Baud, Noël Maho, maire honoraire de St-Barthélémy et les maires des communes de Pluméliau, Melrand, Guénin, Bieuzy et Quistinic.

Saint-Adrien. Portes ouvertes à la chapelle



Les 12 et 13 novembre 2016 la municipalité a organisé un week-end «Portes ouvertes» à la chapelle de St Adrien. Des permanences ont été assurées par les élus et les Amis de St Adrien. De nombreux visiteurs, environ 150, ont pu découvrir la restauration de la chapelle ainsi que l'installation du jubé.

Les doyens honorés au repas du CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale a accueilli à la salle polyvalente pour son traditionnel repas du 11 Novembre les anciens. 93 aînés âgés de 70 ans et plus pour 229 invités. Les doyens du jour étaient Eugénie Roussel, 89 ans et Louis Le Calvé, 90 ans.

DÉCEMBRE

Belle réussite du Téléthon



Le Téléthon s'est déroulé samedi 3 décembre par un temps clémente. Grâce à la tombola organisée par plusieurs communes et la vente traditionnelle de pains, brioches, bouillie de millet... un bénéfice de 2600 euros est venu récompenser les organisateurs.

Premier marché de Noël



Avec le concours des commerçants, associations et écoles, Saint-Barthélémy a vécu son premier marché de Noël. Au programme : musique, bourse aux jouets, tombola.

Spectacle de Noël pour les deux écoles



La Municipalité a offert, le vendredi 16 décembre à 10h30, pour les écoles des Hirondelles et Notre Dame de Joie, un spectacle : «Le Costume du Père Noël» animé par la compagnie LÉZ'arts vivants de Pluvigner.

Ferdinand Jan, bénévole depuis 50 ans à l'AS Football

« La mémoire du club »

Ferdinand Jan naît à Quistinic le 31 août 1941. Son papa est maçon et sa maman mère au foyer et il a deux sœurs. Comme tous les enfants de son âge, « Ferdi » va à l'école primaire de sa commune. Puis il devient interne au collège de Guéméné. C'est là qu'il commence à jouer au football en minimes, à l'âge de treize ans.

Il vient continuer ses études au collège de Baud en 4^{ème} et 3^{ème}. Il défie l'Education Nationale un jour de brevet blanc et part à Rennes, en autocar, avec quatre camarades, passer le concours pour rentrer à la SNCF. Seul reçu, il est admis pour deux années d'école à Rennes, à la SNCF. Il fait partie des 22 diplômés sur 800 candidats. Il commence alors une longue carrière à la SNCF en passant par Baud, Pontivy, Loudéac et gravit les différents échelons. Son emploi du temps lui permet de jouer au football à l'US Baud de 1965 à 1967 et de pratiquer le cyclisme dans un club d'Hennebont.

Il faut dire que Ferdi est un grand sportif... Pendant son service militaire il était dans les "paras" et a suivi un entraînement intensif auprès des légionnaires en préparation de la guerre d'Algérie. Un signe du destin l'a envoyé un peu plus loin, au Congo. Après 1 mois de bateau et 2 jours de train il atteindra Brazzaville. Il sera durant 16 mois caporal chef dans les transmissions.

« Sept divisions en dix ans »

De 1965 à 1967, les distances pour les déplacements des rencontres de football sont longues. Plusieurs joueurs sont de Saint-Barthélémy dont les frères Jacob. Germe alors l'idée de créer une équipe de football à Saint-Barthélémy. C'est le 6 septembre 1967 que commence «La grande aventure» sur le terrain actuel. Quelques mois auparavant, c'est tard dans la nuit que Ferdi, accompagné d'Edouard Thuault, frappe aux portes de joueurs potentiels pour les convaincre de former une équipe nouvelle, voire plus... un club sportif ! Capitaine dans les premières années, Il n'hésite pas à aller espionner les matchs aux alentours (jusqu'à Quiberon) pour étudier leurs tactiques. **« Le week-end suivant, nous les battions sur notre terrain ».**

Ferdi encadre également les minimes et cadets.

Le club prend de l'ampleur, trois équipes seniors voient le jour en sept ans. Puis c'est la montée de sept divisions en dix ans... le succès est assuré. D'autant plus qu'arrivent les heures de gloire avec les cadets en 1971. Ils sont sacrés «champions du Morbihan» seulement quatre années après la création du club. **« C'était la belle époque, une forte équipe d'encadrants (jusqu'à 45 personnes), l'engagement de toute la population Bartholoméenne, jusqu'à 1400 spectateurs »**

Ferdi est arrivé habiter à Saint-Barthélémy en 1963. Le hasard fait qu'un lotissement voit le jour à côté du terrain de foot.

Ferdi et Gisèle y construisent leur maison où ils vont voir grandir leurs deux filles, Vinciane et Karine. La proximité du terrain permet à Ferdi (aujourd'hui encore) de s'occuper des vestiaires, du lavage des maillots, de la préparation du terrain, du chauffage des douches, de l'éclairage du terrain pour les entraînements. Bref, le moindre recoin du stade « Edouard Thuault » n'a plus aucun secret pour le gardien des lieux. Pendant quinze ans il est correspondant sportif pour Ouest-France, Le Télégramme et La Liberté du Morbihan. Un match de foot demande beaucoup plus de 90 minutes de présence.

Quant à ses loisirs, Ferdi marche beaucoup avec sa femme. S'il joue encore aujourd'hui, ce n'est pas derrière un ballon mais avec sur son accordéon pour animer le club du troisième âge auquel il participe depuis 1994. Le foot à la télévision ? **« Quand on voit l'argent qui est en jeu ».** Tout est dit, mais en attendant, 2000 licences bien archivées dans son grenier attestent d'une vie de bénévolat avec ses espoirs et ses déceptions mais toujours l'envie d'avancer... Alors les cinquante ans du club, c'est peut-être un peu son anniversaire aussi ! Joyeux anniversaire Ferdi !

*Propos recueillis
par Isabelle Corbel
et Françoise Bouttier*



PLUVIOMÉTRIE PAR GEORGES LE NEDELLEC



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	37,6	94,2	182,0	186,8	75,5	125	73	149,5	279,5	14,9	219,0
Février	80,6	171,3	82,3	68,0	182,0	109,5	20,5	67,5	355,0	85,5	145,5
Mars	164,0	106,2	116,8	53,5	87,0	19,7	38,5	135,5	89,0	356,7	119,5
Avril	48,0	56,4	79,3	86,7	21,7	10,5	195,5	110,0	89,0	74,5	34,5
Mai	71,4	95,5	95,1	64,4	55,3	52,2	71,5	90,0	67,5	97,0	21,0
Juin	11,0	143,6	34,8	52,0	34,0	80,7	141,7	98,0	31,5	11,7	95,5
Juillet	28	83,2	66,8	77,8	40,3	58,0	70,0	93,0	165,0	81,7	9,5
Août	53,9	81,0	80,0	53,5	60,5	107,2	117,0	12,0	123,0	112,0	22,5
Septembre	62,7	20,0	99,4	30,2	81,0	49,5	67,0	45,0	4,0	59,0	34,0
Octobre	183,0	18,5	94,4	110,7	250,5	67,5	186,5	151,5	122,2	55,5	70,5
Novembre	117,7	83,0	105,2	294,3	253,8	70,0	154,5	126,0	204,5	122,5	119,5
Décembre	227,6	83,1	68,4	155,0	96,5	249,2	270,5	225,8	85,5	147,0	46,5
Total (mm)	1085,5	952,9	1104,5	1232,9	1238,1	999,0	1406,2	1303,8	1616,2	1032,1	937,5

ETAT CIVIL 2016

NAISSANCES

- 1^{er} février - Mathys Le Jossec.
- 1^{er} avril - Axel Pinto.
- 2 mai - Jeanne Tamic.
- 12 août - Clovis Le Gouellec.
- 21 septembre - Edan Allain.
- 30 déc. - Soan Rivoal Le Jeune.
- 2 mars - Apolline Goudy.
- 1^{er} mai - Evhann Le Pommelet.
- 20 juin - Owen Corbel.
- 16 août - Siméon Launay.
- 25 déc. - Clarisse Le Bourlignu

DECES

- 24 février - Emile Jacob, 16, rue de la Gare.
- 22 mars - Lucie Connanec, née Le Pessec, «Kernestic».
- 12 mars - Alphonse Kervarrec, 7, rue de la Gare.
- 30 avril - Marcel Le Pallec, Kernestic.
- 10 mai - Rosalie Le Tutour, 2 impasse du Presbytère.
- 20 mai - Joséphine Le Priol, Saint-Thuriau.
- 1^{er} juin - Marie-Eugénie Guéganic, Bodeven.
- 9 juillet - Pierre Poyer, 8, Route de Baud.
- 15 juillet - Marie Thérèse Foulgoc, Fontaine Saint-Jean.
- 18 juillet - Emile Mérer, 13, rue Libihan.
- 20 juillet - Armand Blayo, 5, rue des Rosiers.
- 22 août - Théodore Dreanic, Kernars.
- 17 septembre - Myriam Krainski, Vieux Bourg.
- 18 novembre - Paul Le Pabic, 15, Rue de la Mairie.
- 5 décembre - Annette Foulgoc, Fontaine Saint-Jean.
- 5 décembre - Henri Chabroullet, Noyal-Pontivy.
- 15 décembre - Patrick Bernasconi, 5, Rue de la Mairie.
- 17 décembre - Anne Marie Jan, Pontivy.

MARIAGES

- 14 mai - Aurélie Le Coq «Squirio» et Christophe Besin.
- 9 juillet - Catherine Alart et Alain Guéhenec, 3, rue de la Gare.

CORRESPONDANTS DE PRESSE LOCALE

- La Gazette du Centre Morbihan • Yolande Bellego, 02 97 39 10 00
Mail : jbellego@club-internet.fr
- Le Télégramme • Nadine Rolland, 06 63 83 92 84
Mail : nadine.letelegramme@gmail.com
- Ouest-France • Sarah Richard, 06 81 36 98 28
Mail : sarahrichard56@outlook.fr

PRATIQUE

- Mairie** - Rue de la Mairie - Tél. 02 97 27 10 88
Fax : 02 97 27 10 69 - Site : www.stbarthelemy56.net
Mél : accueil.mairie.saintbarth@orange.fr
Horaires d'ouverture au public : Le lundi : 9h à 12h ; Le mardi, mercredi, jeudi et le vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h ; Le samedi : 9h à 11h sauf pendant les périodes de congés du personnel.
- CCAS** - Tél 02 97 27 10 88.
- Agence postale** : Tél 02 97 38 18 26.
Ouvert : Lundi de 9h30 à 12h15 ; Mardi de 9h30 à 12h15 ; Mercredi de 14h à 17h ; Jeudi de 9h30 à 12h15 ; Vendredi de 14h à 16h45 ; Samedi de 10h30 à 12h15.
- Médecin** : Docteur Christian Kim, Tél 02 97 27 14 17
- Médecin de garde** : Tél 02 97 68 42 42
- Pharmacie de garde** : Tél 3237
- Infirmières** : Brigitte Le Pallec Tél 02 97 27 13 66.
Murielle Merry - Tél 02 97 27 13 66.
- Ambulance** : Ambulance Urgence 56 - Tél. 02 97 39 20 00.
- École «Les Hirondelles»**. Tél 02 97 27 10 05
- École «Notre Dame de Joie»**. Tél 02 97 27 11 06.
- Centre culturel**. Tél 02 97 27 14 65.
- Urgences** : Pompiers : 18 ; SAMU : 15 ; Urgences depuis un portable : 112
- Gendarmerie de Baud**. 02 97 51 03 07 ou 17
- Centre antipoison**. 02 99 59 22 22.
- Déchetterie. Pluméliau - Kerledorze**.
Lundi : 9h-12h30/13h30-17h ; Mardi : Fermée ;
Mercredi : 9h-12h30/13h30-17h ; Jeudi : 13h45-17h ;
Vendredi : 13h45-17h ; Samedi : 9h-12h30/13h30-17h.
- Melrand - Pont Illis**.
Lundi : 9h-12h30/13h30-17h ; Mardi : Fermée ;
Mercredi : 13h45-17h ; Jeudi : Fermée ;
Vendredi : Fermée ; Samedi : 9h-12h30/13h30-17h.



DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres, découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures, approuvées par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive. Vous découvrirez ses premiers nids au début de l'automne. Vous en découvrirez peut-être chez vous à la cime des arbres, au pied d'une haie, dans un hangar peu utilisé...

Dans ce cas, ne tentez rien pour déloger les frelons. Cette démarche dangereuse doit être réalisée par un professionnel. Informez la mairie de votre découverte. Elle vous conseillera sur les démarches à effectuer. La destruction des nids peut intervenir de mai à novembre avec une efficacité particulière d'août à septembre (période de reproduction des futures fondatrices).

Liens utiles : <http://frelons-asiatiques.fr/index.htm>
<http://www.sdis56.fr/hymenopteres/>



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DES AIDES POUR L'HABITAT

AUDITS TECHNIQUES, AIDES FINANCIÈRES JUSQU'À 80% : PROFITEZ-EN.

- Rénovation énergétique ;
- Adaptation à l'âge ou au handicap ;
- Accession à la propriété & diagnostics ;
- Rénovation sur-mesure.

Permanence à la Communauté de communes de Baud, le 2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h.

SOLIHA Morbihan - 8, avenue Borgnis Desbordes - 56005 VANNES.
02 97 40 96 96 - www.soliha-morbihan.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE/ DECLARATION PREALABLE



Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles sont soumises à l'obtention d'un permis de construire.

Néanmoins, des constructions nouvelles sont dispensées de toute formalité comme les piscines de - de 10 m² ou les abris de jardin de - de 5m², d'autres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple, l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² hors zone urbaine et supérieure à 40 m² en zone urbaine et si l'agrandissement a pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Un permis de construire est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses d'un bâtiment, lorsque les travaux concernent un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) ou s'ils portent sur un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Les clôtures

L'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune qu'il s'agisse d'une clôture traditionnelle (grillage, palissades ou murets), d'une clôture à claire voie ou à lisses ouvertes ou d'une clôture avec portail.

• Attention : la réglementation (dimensions, matériaux...) peut être différente d'un secteur à l'autre sur la commune. Il est donc fortement conseillé de consulter le règlement du PLU.

Le recours à l'architecte

A compter du 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m² (actuellement 170 m²).

Les taxes

Toute surface de plancher créée donne lieu à des taxes et redevance :

- TA (Taxe d'Aménagement) perçue au profit des communes et du département.
- RAP (Redevance d'Archéologie Préventive) perçue au profit de l'Etat.

Afin de réaliser tous vos projets dans les règles de l'urbanisme, n'hésitez pas à vous référer au PLU que vous trouverez sur le site internet de la commune ou à contacter la mairie.

PAROLE A L'OPPOSITION

Nous arrivons à mi-mandat ; Madame la Maire et son équipe peuvent se glorifier d'avoir atteint cette échéance sans n'avoir mené aucun nouveau projet. En vérité, contrairement aux apparences, aucune perspective d'avenir n'est émise concernant le développement de la Commune.

Nous terminions le mot de l'opposition, en janvier dernier, par cette phrase :

« Il est difficile de construire, d'œuvrer pour la collectivité quand il apparaît clairement que cette volonté n'est pas partagée par le maire. Alors, nous affirmons fermement qu'en l'état, nous déclinons toute responsabilité dans ces dysfonctionnements. »

Concernant l'opposition et compte-tenu de ce constat, Christian Daniel a pris du recul, ne voulant en aucune manière être associé à cette déplorable gestion.

Odile Le Pabic et Jean-Philippe Le Pabic ont fait le choix de rester pour représenter leur électorat.

Pour la seconde fois depuis le début du mandat, un membre du bureau municipal démissionne ; une adjointe, Patricia Moutault, vient en effet d'informer de son départ en dénonçant, sans ambiguïté, les dysfonctionnements et le malaise existant au sein du bureau municipal.

Nous trouvons cela très inquiétant pour le devenir de notre commune.

Il serait temps que nos concitoyens réagissent et interpellent leurs élus au sujet de cette inertie.

Nous présentons aux Bartholoméens nos vœux les plus chaleureux pour 2017.

*Christian Daniel, Odile Le Pabic,
Jean-Philippe Le Pabic*



Un problème juridique ? Une démarche à effectuer ?

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Morbihan vous présente son site internet.

QU'Y TROUVE-T-ON ?

1. Les lieux d'accès au droit répertoriés par ville pour faciliter les démarches des usagers.
 2. Des formulaires en ligne à télécharger et des réponses aux questions les plus courantes (travail, logement, justice, jeunesse...)
 3. L'actualité du CDAD avec les projets en cours, à venir et les événements marquants (conférences, création de pad...).
- www.cdad-morbihan.fr

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

LES ACTIONS DE LA FNATH



La FNATH, association des accidentés de la vie, vous informe sur ses différentes missions.

Agir au quotidien avec et pour les accidentés de la vie.

La FNATH rassemble 100 000 personnes qui ont été victimes d'un accident de la vie. Elle agit pour

améliorer leur quotidien. Présente sur l'ensemble du territoire français, la FNATH propose :

Une écoute des accidentés de la vie

Il y a la vie. Et un jour, au cours de cette vie, il y a l'accident, la maladie. Alors la vie éclate en morceaux. Morceaux de souffrance, de désespoir, regards différents... La FNATH offre aux personnes accidentées de la vie un espoir et une écoute.

Une action revendicative

Agir auprès des institutions pour faire évoluer les droits des accidentés de la vie, améliorer leur insertion sociale et professionnelle ; pour cela, la FNATH représente les accidentés de la vie dans de nombreuses associations locales, nationales et européennes. Elle agit auprès du gouvernement et du parlement pour la prise en compte des besoins de ces personnes.

Un soutien juridique et social

Accueillir, accompagner et défendre les accidentés de la vie pour faire reconnaître leurs droits et faciliter leur réinsertion. C'est la tâche quotidienne des bénévoles et des permanents de la FNATH.

Un accompagnement vers l'autonomie

La FNATH accompagne ses adhérents vers une réinsertion sociale et professionnelle. Elle propose également une vie associative active et conviviale afin de briser l'isolement des accidentés de la vie et de leur famille.

Une priorité donnée à la prévention

Parce que gérer les conséquences ne suffit pas, la FNATH s'engage pour prévenir les accidents de la vie et éduquer aux risques (route, travail, domestique, sport...).

Permanences : Le dernier jeudi du mois à Baud de 9h à 10h au centre social et à Plumélia de 10h30 à 11h30 à la salle Droséra.

Responsables locaux de la section de Baud :

- Alain Robino, 2, rue des Cyprés, Baud, 02 97 39 08 29 ;
- Gérard Le Cam, 36, rue de Pontivy, Baud, 02 97 39 10 14 ;
- Patrick Le Daniel, 5 Lot. Prat Er Houët, Camors, 02 97 39 21 21 ;
- Lucien Quero, Kerhorno, Plumélia, 02 97 51 80 60 ;
- Fernand Le Goudivèze, Kernestic, St-Barthélémy, 02 97 27 11 78.

Contact : Maison des Mutilés - 5 rue Maître Esvelin
56100 Lorient. Tél. 02 97 64 30 04 - Fax 02 97 64 34 79.
www.fnath56-29.org

ESPACE INFO ÉNERGIE

Porté par le Pays de Pontivy et le Pays du Centre Bretagne, l'Espace Info Energie est un service gratuit et neutre à destination des particuliers. Il est financé par l'Ademe et la Région Bretagne.

Les informations délivrées peuvent aller des gestes économes aux travaux d'isolation en passant par le choix des équipements (de la lampe au système de chauffage et d'eau chaude), sans oublier les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien, etc...), et les aides financières existantes.

Le conseiller du territoire répond aux questions des particuliers lors des permanences sur Pontivy, Baud, Locminé et Saint Jean Brévelay tous les après-midis de 13H30 à 17H30 par téléphone au 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe), par mail : infoenergie@pays-pontivy.fr, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Pays de Pontivy, 1 Rue Henri Dunant 56300 Pontivy. Plusieurs organismes peuvent vous apporter des conseils gratuits et neutres :

- Juridiques et financiers : ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) ;
- Architecture et paysage : CAUE (Conseil en aménagement, urbanisme et paysage) ;
- Energie : Espace Info Energie.



LA PROXIMITÉ A l'échelle de la nouvelle intercommunalité

Avancer ensemble vers un projet commun et dans la même direction politique est la priorité des élus dans le cadre de cette démarche de fusion. Cette volonté est la garantie d'une gestion territoriale efficace dont l'objectif est d'apporter un service de proximité adapté à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Le territoire de Centre Morbihan Communauté a été pensé en tenant compte de ses spécificités, de ses contraintes mais aussi de ses forces, et bien sur des pratiques et des expériences réussies de chaque Communauté de communes.



Conseil Communautaire commun - Bignan le 4 mai 2016



Raymond Le Brazidec - Président de Saint-Jean Communauté, Jean Paul Bertho - Président de Baud Communauté, Gérard Corrigan - Président de Locminé Communauté

LE PROJET DE TERRITOIRE

Lors du Conseil Communautaire Commun, les élus ont délibéré favorablement à la démarche de construction d'un projet de territoire. **Un projet de territoire, c'est quoi ?** : Le projet de territoire est un outil qui permettra aux élus de Centre Morbihan Communauté de définir les axes de son développement pour les années à venir. Ce projet de territoire prendra en compte les besoins et les attentes de la population en matière de services et d'équipements. Ces besoins seront

priorisés et déclinés en projets sur une période donnée. Il s'agit d'avoir une vision claire des objectifs à atteindre par la communauté de communes, objectifs définis en amont par les élus. Services à la population, équipements, solidarité, moyens financiers, place du citoyen etc., sont les axes devant faire l'objet de développement dans le cadre du projet de territoire. Dès le mois de janvier 2017, le nouveau Conseil Communautaire débutera son travail autour du projet de territoire.

LES PROJETS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Les projets engagés par les précédentes collectivités sont poursuivis par Centre Morbihan Communauté dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement*, en voici quelques exemples :

Construction d'un Centre aquatique à Baud, construction d'un multi-accueil à Pluméliau, construction d'ateliers relais à Saint-Jean Brévelay, construction d'un incubateur d'entreprises à Locminé, aménagement d'une station Bio-Gnv à Locminé, création d'un multi-accueil à Moréac, etc.

* Le Programme Pluriannuel d'Investissement permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais, de chaque étape de réalisation et de l'équilibre financier.

L'ACCORD LOCAL

Le 15 septembre 2016, le Préfet du Morbihan a pris un arrêté «portant sur la fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté». A partir de cette date, les Conseils municipaux ont disposé d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la composition du futur conseil communautaire, soit avant le 15 décembre dernier.

Dans le cadre d'un accord local, il a été proposé que les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller puissent, lorsque c'est possible, bénéficier d'un second. Les communes de Guénin, Melrand et Saint-Barthélemy ont pu y prétendre. Pour

que cette proposition puisse être valide, il convenait également d'augmenter la répartition des sièges au sein d'Evellys qui n'a que 3 sièges alors que le cumul des communes historiques aurait atteint 4 sièges.

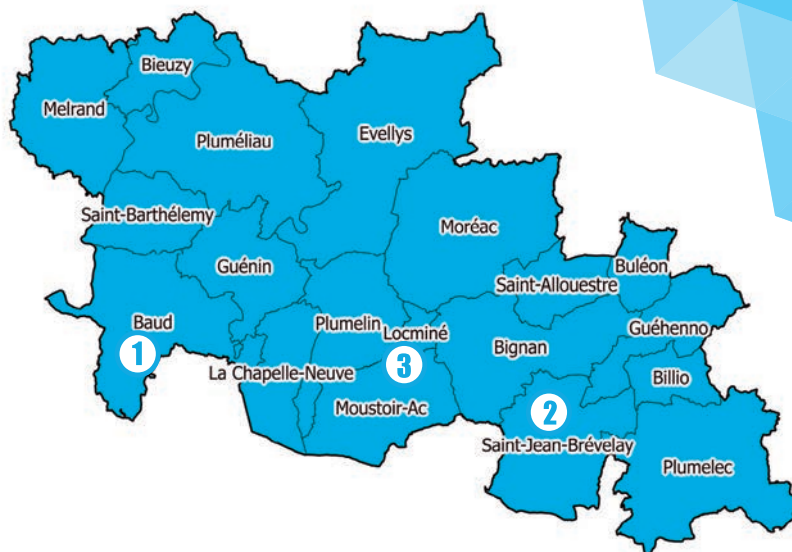
Les communes membres ont donc délibéré à la majorité qualifiée suivante : les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant plus des deux tiers de la population. La majorité qualifiée ayant été atteinte, l'accord local fera prochainement l'objet d'un arrêté préfectoral.



AU 1^{ER} JANVIER 2017, CE QUI CHANGE :

La localisation des services

La fusion implique une réorganisation territoriale. Les élus ont souhaité positionner sur le territoire les services de Centre Morbihan Communauté avec, en ligne de mire, la proximité et les compétences. Objectif : structurer le territoire pour que l'intercommunalité devienne un pivot de la gestion locale de proximité, tout en garantissant les services attendus par les habitants. Les services sont répartis sur le territoire autour de 3 pôles dont voici le détail :



POLE GÉOGRAPHIQUE DE BAUD



Antenne du SPANC
Chemin de Kermarec

Antenne Technique
Zone de Kermarec - Tél : 02 97 51 13 30

Direction du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Chemin de Kermarec

Autorisation Droit des Sols
Chemin de Kermarec

Transport Scolaire
Chemin de Kermarec

Direction Tourisme
Chemin de Kermarec

Contact Tél : 02 97 39 17 09

POLE GÉOGRAPHIQUE DE S^T-JEAN BRÉVELAY



Direction Environnement Déchets
27 rue de Rennes

Direction du SPANC
27 rue de Rennes

Antenne Technique
Zone Du Lay - Tél : 02 97 60 38 56

Antenne du Centre Intercommunal d'Action Sociale
27 rue de Rennes

Contact Tél : 02 97 60 43 42

POLE GÉOGRAPHIQUE DE LOCMINÉ



Siège administratif
Zone de Kerjean

Développement Economique
Zone de Kerjean

Direction des Services Techniques
Zone de Keranna à Moréac
Tél : 02 97 44 28 10

Contact Tél : 02 97 44 22 58

A partir du 2 janvier, les horaires d'ouvertures au public sont les suivants : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30.

Les autres services comme l'Enfance et la Jeunesse, l'Espace Rural Emploi Formation, la Maison des Arts, l'Ecole de Musique Dan Ar Braz, la salle La Maillette, le Centre Aquatique Aqua'lud, la piscine, les déchèteries etc. ne sont pas concernés par des changements de lieux.

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ : Le logo

Parmi les dizaines de propositions réalisées, voici le logo retenu pour Centre Morbihan Communauté. Ce logo symbolise le mouvement, le dynamisme et l'appartenance territoriale de Centre Morbihan Communauté. Les élus ont souhaité un logo identifiable rapidement, simple et fonctionnel.



Conférence des Maires - Locminé le 20 avril 2016



LE SITE INTERNET

Le site internet de Centre Morbihan Communauté est en ligne à l'adresse suivante (à partir du 2 jan.) : www.centremorbihancommunaute.bzh
Ce site est en cours de mise à jour. La version définitive sera bientôt disponible.

25^{ème} édition
de l'Art dans les Chapelles
Exposition
de Gabriele Di Matteo
représentant
un grand sélénite (absent sur la photo),
une cinquantaine
de petits sélémites
et un astronaute.
Œuvre du Fonds Régional
d'Art Contemporain
de Bretagne (FRAC).

